

**FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL :
PERSPECTIVE STRATEGIQUE SUR L'APPROPRIATION
SECURITAIRE PAR LES ETATS SAHELIENS**

Djiby SOW

Diploweb.com

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'AUTEUR	iii
SYNTHÈSE	iv
LISTE DES ACRONYMES	viii
INTRODUCTION	I
A. Le concept stratégique de la FC-G5S : une concession au réalisme	2
1. Un mandat limité	2
2. Les contraintes de l'environnement stratégique	4
a. Dynamiques internes et postures différenciées face à la menace	4
b. Le double paradoxe de la situation au Mali	6
c. L'impératif de la coordination avec les forces internationales	7
3. Des capacités financières et opérationnelles atrophiées	8
a. Une viabilité financière en questions	8
b. Des capacités opérationnelles en surchauffe	9
B. Le G6 du Sahel ou l'interdépendance stratégique franco-sahélienne	10
1. La France, point nodal de l'intégration sécuritaire régionale	10
a. Le partenariat militaire conjoint transfrontalier	11
b. Le capital politique français au bénéfice de l'intégration sécuritaire régionale	12
c. L'interdépendance stratégique franco-sahélienne	13
2. Antagonismes Paris-Alger : la FC-G5S entre le marteau et l'enclume	15
a. L'appui évolutif de l'architecture africaine de paix et de sécurité	16
b. L'hypothèque algérienne	17
3. Partir pour mieux rester : la France dans l'impasse au Sahel	19
a. Les limites stratégiques de la « guerre contre le terrorisme »	19
b. La ré-articulation du dispositif Barkhane	20
CONCLUSION : POUR UNE APPROPRIATION PAR L'ÉLARGISSEMENT DU PARADIGME SÉCURITAIRE	23

À PROPOS DE L'AUTEUR

Djiby SOW est chercheur indépendant. Il s'intéresse aux questions de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme, dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest en particulier. Djiby SOW est l'auteur de *La légalité de l'intervention militaire française au Mali. Contribution à l'étude du cadre juridique de la lutte armée contre le terrorisme international* (L'Harmattan, 2016) et contribue régulièrement à l'analyse de divers sujets de géopolitique et d'actualité internationale.

Djiby SOW est diplômé de l'Université de Montréal en science politique et en droit international public.

Contact : djiby.sow@umontreal.ca

SYNTHÈSE

Le 6 février 2017, les États du G5 Sahel ont lancé une force conjointe de 5000 hommes (la « FC-G5S » ou la « Force ») mandatée pour lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et le trafic d'êtres humains. La FC-G5S est dotée d'un concept d'opérations dual et évolutif dont la première phase consiste en la sécurisation des espaces transfrontaliers de l'espace G5. Ce volet procède de cinq (5) années d'opérations militaires conjointes transfrontalières (OMCT) avec la France, dans le cadre du partenariat militaire conjoint transfrontalier (PMCT). Dans une seconde phase peu élaborée, la FC-G5S devrait muter en une force d'intervention antiterroriste appelée à conduire des opérations dans d'autres zones de l'espace G5.

Les représentations de la FC-G5S dans la littérature oscillent entre la conception d'une création française et celle d'une initiative si authentiquement sahélienne que parler d'appropriation dans le contexte de son opérationnalisation relèverait du fallacieux. L'idée maîtresse de cette contribution est que l'identité française ou sahélienne de l'architecte de la FC-G5S importe moins que (i) les déterminismes stratégiques et opérationnels ayant forgé le concept d'opérations de la Force ainsi que (ii) les pesanteurs de son cadre stratégique plus large, dont la combinaison dicte *in fine* la marge d'appropriation sécuritaire des États du G5 Sahel.

Une marge d'appropriation limitée

Quatre grandes contraintes stratégiques viennent réduire les ambitions de la FC-G5S et consolider le dispositif dans sa dimension transfrontalière :

- Le pilier sécuritaire du G5 Sahel souffre d'une absence de dynamique interne franche et fondée sur une perception commune de la menace. Des équations sécuritaires individuelles et des degrés d'exposition variables au terrorisme et à l'extrémisme violent sont à l'origine de postures stratégiques différenciées. La création de la force multilatérale de sécurisation du Liptako Gourma (janvier 2017) par le Burkina Faso, le Mali et le Niger en réponse à la dégradation sécuritaire dans cette région aura matérialisé la réalité d'un G3 au sein du G5 et sédimenté la FC-G5S dans sa dimension transfrontalière. En octobre 2017, période initialement envisagée pour le plein déploiement de la Force, aucun consensus ne semblait encore avoir été trouvé par les États membres sur les modalités de transition entre les phases du concept d'opérations ;
- Le nord et le centre du Mali ont vocation à constituer la zone de déploiement prioritaire du dispositif dans sa configuration de force d'intervention. La coexistence d'éléments de terrorisme et d'une situation de conflit armé interne soulève toutefois des difficultés juridiques qui imposent aux États du G5 Sahel l'obtention d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). En particulier eu égard aux cibles de l'emploi de la force : (i) à côté des groupes terroristes, prolifèrent des groupes armés protégés par le droit international (dont certains sont parties au processus de paix inter-malien) et *a priori* exclus des cibles légales de la FC-G5S et des autres forces offensives qui opèrent au Sahel ; (ii) la plupart des groupes armés actifs dans l'espace G5 participent aux trafics que la FC-G5S a mandat de combattre ;
- Le déploiement de la force d'intervention sahélienne au nord Mali pose la question de son rôle dans un environnement stratégique caractérisé par une forte présence internationale. L'armée française joue déjà le rôle de force d'intervention rapide en soutien de la MINUSMA et mène des opérations antiterroristes, seule ou en coopération avec l'armée malienne et/ou des milices d'autodéfense. La question de la coordination se pose avec moins d'acuité dans le schéma transfrontalier de la FC-G5S : (i) s'inscrivant dans la droite ligne des OMCT, les opérations de la Force reposeront sur une coordination étroite avec Barkhane ; (ii) le déploiement de la FC-G5S intervient dans une

logique de complémentarité soulignée par le CSNU et renforcée par la mise en place de mécanismes appropriés de coordination et d'échange de renseignements ;

- D'importantes difficultés financières et opérationnelles obèrent quasi fatalement la montée en puissance de la FC-G5S dans sa dimension transfrontalière, *a fortiori* dans sa configuration de force d'intervention. La perspective d'un déblocage au compte-goutte des 420m. d'euros réunis en contributions volontaires fait craindre un engagement en pointillés, oscillant entre les OMCT traditionnelles et des opérations labélisées FC-G5S conduites au gré des saisons de la menace. Au plan opérationnel, exception faite de la Mauritanie, redondance avec les effectifs sahéliens de la MINUSMA et surexploitation de ressources limitées sont la règle. Les moyens matériels et techniques des armées du G5 Sahel restent aussi en deçà des exigences d'une pleine opérationnalisation de la FC-G5S quel qu'en soit le volet, malgré une tendance générale à la modernisation observée ces dernières années.

Le paradoxe de l'appropriation dans la dépendance

Un second ordre de difficultés découle du cadre stratégique global de la FC-G5S et restreint de façon significative la marge d'appropriation sécuritaire. D'une part, celle-ci est paradoxalement tributaire de la coopération militaire avec la France :

- Annoncée en novembre 2015 et créée en février 2017, c'est à la faveur des difficultés rencontrées par Paris au Sahel que la FC-G5S voit son opérationnalisation s'accélérer. La nette dégradation de la situation sécuritaire régionale sous la garde de Barkhane expose les angles morts de l'antiterrorisme français. Elle s'ajoute au fardeau financier du dispositif et aux problèmes découlant de son élongation sur une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés. L'opérationnalisation accélérée du projet stagnant de force conjointe apparaît comme l'élément clé d'une correction stratégique d'ensemble visant à : (i) réduire l'exposition excessive de Barkhane par le transfert d'une partie du fardeau politique de la sécurité régionale aux États du G5 Sahel ; (ii) permettre une ré-articulation du dispositif français par son recentrage sur le Mali et la boucle du Niger ainsi qu'une réduction des effectifs ;
- Si l'assistance de la France aux armées du G5 Sahel est largement perçue comme l'appui exogène d'une entité à l'autre, les forces françaises exécutent leur mission de renforcement des capacités et de soutien opérationnel, non de l'extérieur mais de l'intérieur d'un édifice de sécurité *ad hoc* dont elles constituent, par leur centralité et leur prépondérance dans le PMCT, les murs porteurs. L'autonomie opérationnelle de la FC-G5S est dès lors inenvisageable dans l'avenir prévisible : (i) aucun des cinq États du cœur sahélien ne possède les capacités militaires, l'influence et la volonté politiques nécessaires pour se substituer à la France ; (ii) les difficultés de coordination et de logistique mises en lumière par l'opération *Hawbi* confirment l'invraisemblance du scénario initialement envisagé d'un rôle en retrait de Barkhane dans les opérations de la FC-G5S ;

D'autre part, la coopération avec la France constitue à certains égards un obstacle structurel à une appropriation poussée :

- Nonobstant ses handicaps financiers et opérationnels, le volet de force d'intervention de la FC-G5S entre *a priori* en conflit avec la mission et le rôle de Barkhane. Les États du G5 Sahel demeurent silencieux là où l'Union africaine, à travers le Processus de Nouakchott, envisageait explicitement une force d'intervention ayant notamment mandat d'« intervenir à l'appui d'éléments de la MINUSMA, en cas de menace grave et

imminente, à la demande du Secrétaire général des Nations unies »¹, une mission dévolue aux forces françaises par le CSNU depuis juillet 2013 ;

- En considérant l'appropriation non plus à travers le prisme des moyens militaires mais par celui de leur finalité, à savoir la stabilisation régionale par la pacification prioritaire du Mali, la marge d'appropriation des États du G5 Sahel devient aussi fonction du concours indispensable de l'Algérie. Toutefois, en dépit de coopérations bilatérales relativement soutenues avec ses États membres, la principale puissance régionale se refuse à toute participation directe aux efforts militaires du G5 Sahel : (i) Alger perçoit l'organisation comme un projet français destiné à maintenir des bases militaires françaises à ses frontières ; (ii) le discours officiel préconise une solution afro-africaine aux problèmes de la région et privilégie le cadre fixé par le Processus de Nouakchott à cette fin, ce qui revient en pratique à l'exclusion de la France des initiatives régionales de stabilisation ou, à tout le moins, à sa marginalisation;
- La France est dans une large mesure une puissance africaine. Elle entend le rester en raison des impératifs stratégiques globaux qui sont les siens et qui ont érigé sa présence en Afrique en constante et priorité de politique étrangère depuis les indépendances. En 2018, « la France a de fait des responsabilités parce qu'elle a des moyens sur place. C'est l'existence de ces moyens qui crée la responsabilité et les demandes d'empire »². De cette réalité fondamentale à la base de l'interdépendance stratégique entre la France et l'Afrique francophone découle le constat que les moyens français et leur fonction de béquille sécuritaire pour les États de la région sont au nombre des facteurs qui grèvent plus largement l'appropriation sécuritaire, en combinaison avec les défaillances « par construction politique »³ des appareils de défense et de sécurité nationaux (surveillance de l'opposition politique, gardes prétoriennes, mauvaise gouvernance, clientélisme, ethnicisation, etc.).

Le nécessaire élargissement du paradigme sécuritaire

Les perspectives limitées au plan militaire enjoignent les États du G5 Sahel à élargir le champ de l'appropriation sécuritaire. La re-politisation intégrale des problèmes sahéliens et de l'approche de la question sécuritaire apparaissent comme le véritable enjeu.

À brève échéance, le renforcement du traitement politique du problème terroriste est un impératif. Sans prétendre à l'exhaustivité, un espace considérable existe, par exemple, en matière de lutte contre l'extrémisme violent : le Mali est depuis peu le seul des États du G5 Sahel à disposer d'un plan national formel de lutte en la matière. De même, sans constituer une politique officielle de reflux de l'influence religieuse des monarchies du golfe, la position du Tchad à cet égard se démarque, le gouvernement ayant révoqué par le passé les chartes d'organisations et associations d'obédience salafiste⁴. Dans le cas spécifique du Mali, la dégradation continue de la situation sécuritaire impose l'exploration de modes alternatifs de résolution de conflit. À cet égard, l'exercice par le gouvernement de ses prérogatives souveraines, à l'abri des ingérences extérieures, est primordial. Tout particulièrement en ce qui concerne l'option du dialogue avec les groupes armés maliens se revendiquant de l'Islam.

¹ UNION AFRICAINE, « Rapport de la commission de l'Union Africaine sur le suivi des dispositions pertinentes de la Déclaration du sommet du 18 décembre 2014 des pays membres du Processus de Nouakchott », 2-4 septembre 2015, Bamako, Mali, p. 15.

² Justin Vaïsse, cité dans REPUBLIQUE FRANÇAISE, SENAT, « L'Afrique est notre avenir », Rapport d'information n°104, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur la présence de la France dans une Afrique convoitée, 29 octobre 2013, p. 336.

³ Laurent BIGOT, « Menaces dans le Sahel : ouvrons les yeux ! », Lemonde.fr, 18 janvier 2016.

⁴ UNITED STATES OF AMERICA, STATE DEPARTMENT, « Country Reports on terrorism 2016 », juillet 2017, p. 26.

À plus long terme, la logique d'appropriation sécuritaire ne peut faire l'économie d'une refonte des modalités de gouvernance des États et de la réinvention de mécanismes politiques au sein de projets de citoyenneté inclusifs et en cohérence avec les spécificités politiques, historiques et culturelles des sociétés sahéniennes. L'ouverture d'un tel chantier implique notamment d'aller au delà du nexus sécurité-développement et de ré-appréhender la problématique de la sécurité sur une base nationale. À des degrés variables selon le pays considéré, le sous-développement des régions périphériques sahéniennes est l'expression du délitement de l'État. Il constitue l'ancrage le plus puissant du terrorisme, de l'extrémisme violent et des trafics, ainsi qu'un amplificateur des conflits locaux. Mais la faillite de l'État se traduit également par une série de graves dysfonctionnements dans les centres urbains et politiques (extrême pauvreté, explosion des prix des produits de première nécessité, chômage endémique, défaillance ou inaccessibilité des infrastructures de santé et d'éducation, etc.) et fait le lit d'une défiance ouverte et croissante à l'égard des pouvoirs publics.

À la veille de l'échéance présidentielle 2018, le Mali fait figure de cas d'école en matière de généralisation de la contestation de l'État, mais les forces centrifuges qui travaillent le pays ont leurs abcès de fixation dans les États voisins, qu'il s'agisse de la révolution bloquée au Burkina, de la question identitaire en Mauritanie, de la gouvernance politique du Niger ou du rejet de la personnalisation du pouvoir au Tchad. C'est dans cette très forte tension sur les appareils politiques sahéniens que se situe la principale menace pour la sécurité, la paix et la stabilité régionales et internationales. Elle exige une réponse politique de fond que seules les collectivités sahéniennes ont la responsabilité et la légitimité d'apporter.

LISTE DES ACRONYMES

AAPS	Architecture africaine de paix et de sécurité
AFRICOM	Commandement des États-Unis pour l'Afrique
AQMI	Al Qaeda au Maghreb Islamique
BSS	Bande sahélo saharienne
CCLG5	Cellule de coordination et de liaison du G5
CCO	Comité de coordination opérationnelle
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEMGA	Chefs d'états-majors généraux
CEMOC	Comité d'État Major Conjoint
CEN	Conférence d'entente nationale
CMA	Coordination des Mouvements de l'Azawad
COM AMOT	Commandement dédié pour l'assistance opérationnelle de l'armée de terre
CONOPS	Concept stratégique d'opérations
CPS	Conseil de paix et de sécurité
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DCCI	Document conjoint de coordination interalliée
DLAO	Détachement de Liaison et d'Appui Opérationnel
EUTM	European Training Mission
FAMa	Forces armées maliennes
FAN	Forces armées nigériennes
FLM	Front de Libération du Macina
FC-G5S	Force conjointe du G5 Sahel
FMM	Force Multinationale Mixte
FMS-LG	Force multilatérale de sécurisation du Liptako Gourma
GAI	Groupe armé se revendiquant de l'Islam
GEIS	Groupe état islamique au Sahara
GSIM	Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
OMCT	Opérations militaires conjointes transfrontalières
PIB	Produit intérieur brut
PMCT	Partenariat militaire conjoint transfrontalier
PMA	Pays les moins avancés
UA	Union africaine
UE	Union européenne

FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL : PERSPECTIVE STRATEGIQUE SUR L'APPROPRIATION SECURITAIRE PAR LES ETATS SAHELIENS

INTRODUCTION

Le 6 février 2017, les Chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad lançaient depuis Bamako la force conjointe du G5 Sahel (ci-après la « FC-G5S » ou la « Force ») dans l'objectif « d'assurer un contrôle effectif, performant et permanent de l'espace commun, et relever ainsi les défis sécuritaires et d'y créer les conditions de la paix et du développement »⁵. Plus d'une année plus tard, un certain nombre d'avancées ont été enregistrées dans la matérialisation de la FC-G5S mais les progrès restent lents. Le Sommet extraordinaire du 2 juillet 2017 tenu en présence du Président français devait acter l'opérationnalisation de la Force, dans un contexte rendu particulièrement défavorable par l'échec des partenaires franco-sahéliens à obtenir une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) garantissant son financement. La quasi totalité des 423m. d'euros estimés nécessaires au fonctionnement annuel du dispositif a depuis été réunie en promesses de contributions volontaires. Mais seule une fraction du montant semble avoir été mise à la disposition effective du G5 Sahel, si bien qu'initialement annoncé à l'automne puis au printemps 2017, le plein déploiement de la FC-G5S est désormais attendu à la mi-juin 2018.

L'opérationnalisation de la FC-G5S dans l'environnement stratégique complexe et volatile qui est le sein aura soulevé nombre d'interrogations, au premier rang desquelles celle de la viabilité financière de la Force, mais aussi celles de ses capacités opérationnelles ou de son articulation avec les diverses forces internationales en présence. L'analyse développée ici porte sur la thématique, transversale à ces questions, de « l'appropriation par les États du G5 Sahel de leur propre sécurité » au moyen de la FC-G5S. Il s'agit en effet d'un élément récurrent, si ce n'est central, du « pitch » des capitales sahéniennes et française en faveur du dispositif. Par ailleurs, les représentations de la Force dans la littérature oscillent entre la conception d'une création française et celle d'une initiative *ad hoc* si authentiquement sahénienne que parler d'appropriation dans le contexte de son opérationnalisation relèverait du fallacieux.

D'emblée, la première lecture, invitée par le passif de la France en Afrique francophone, a pour écueil principal d'enfermer les États du G5 Sahel dans le rôle de sempiternels « mineurs géopolitiques ». Elle leur nie toute capacité de calcul stratégique quand de nombreux éléments indiquent, au contraire, que la coopération sécuritaire avec la France constitue une rente stratégique dont la captation est une constante de leurs stratégies de sécurité nationale respectives. La seconde proposition pêche elle aussi par excès, tant elle n'assume pas – peut-être là aussi en raison du poids de l'histoire – la centralité de la France dans la construction sécuritaire régionale, et soustrait dès lors le mécanisme sahénienn à son substrat géostratégique.

Ce débat présente un intérêt politique certain, notamment pour les opinions publiques et sociétés civiles sahéniennes. Mais il ne renseigne que peu, au plan stratégique, sur les perspectives d'évolution de la FC-G5S. L'idée fondamentale qui sous-tend cette contribution est plutôt que la question de l'architecte de la Force (qu'il soit français ou sahénienn) importe moins que les déterminismes stratégiques et opérationnels ayant forgé son concept d'opérations (CONOPS) (A) et que les implications d'un certain

⁵ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, Communiqué PSC/PR/COMM_DCLXXIX, 679^e réunion, 13 avril 2017, p. 3.

nombre de réalités stratégiques découlant de son cadre stratégique plus large (B), dont la combinaison dictera *in fine* la marge d'appropriation des États du G5 Sahel.

On notera à titre préliminaire les limites intrinsèques de la notion d'appropriation, à tout le moins dans le contexte sahélien. Soutenir que l'opérationnalisation de la FC-G5S relève de l'appropriation par les États de la région de leur propre sécurité peut en effet suggérer qu'antérieurement à la mise en place de la Force, leurs gouvernements n'avaient la charge d'aucune partie de leur sécurité ; ou, ce qui revient au même, que celle-ci était entièrement assurée par une tierce partie. Or ce serait méconnaître les efforts financiers colossaux consentis par les États du G5 Sahel dans la dernière décennie pour la moderniser leurs armées respectives et les adapter aux défis sécuritaires de la région. Ce serait aussi passer par pertes et profits le renforcement quand bien même limité de leurs capacités en matière d'antiterrorisme au travers de la coopération avec les États-Unis, l'Union européenne (UE) dans le contexte de l'European Union Training Mission (EUTM) Mali et, tout particulièrement, dans le cadre de la coopération en opération avec les forces françaises depuis 2013 et dont la FC-G5S est le résultat tangible. L'appropriation sera donc restreinte de façon à être entendue ici comme l'assumption, par les États du G5 Sahel, d'une part plus importante de la sécurité régionale à travers le mécanisme de la force conjointe.

Une seconde précision s'impose quant à la caractérisation des groupes armés présents au Sahel. Ces derniers se divisent en deux grandes catégories. D'une part, ceux que la littérature qualifie de façon interchangeable de « terroristes », d'« islamistes » ou de « djihadistes ». De l'autre, les groupes armés et milices d'autodéfense signataires et non signataires des Accords de Bamako et dont, pour ajouter à la complexité, certains s'opposent au gouvernement central, tandis que d'autres le soutiennent. S'agissant des premiers, l'appellation de « groupes terroristes » sera employée pour se référer de façon spécifique aux entités formellement désignées comme terroristes par le CSNU et celle de « groupes armés se revendiquant de l'Islam » (GAI) pour se référer à la totalité des groupes armés affichant une dimension religieuse (incluant les groupes terroristes). Quant aux seconds, on parlera de « groupes armés protégés » par le droit international pour s'en tenir à leur plus petit dénominateur commun dans leur relation à la Force. Hormis les situations de légitime défense en effet, ils sont *a priori* exclus des cibles légales de la FC-G5S – et des autres forces offensives qui opèrent au Sahel – au nom des principes de non-intervention dans les guerres civiles et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁶.

A. Le concept stratégique de la FC-G5S : une concession au réalisme

Le CONOPS de la FC-G5S affiche des ambitions limitées en matière d'appropriation sécuritaire (1), reflétant à la fois les limites inhérentes à la Force (3) et les contraintes de son environnement stratégique (2).

I. Un mandat limité

L'examen du CONOPS de la FC-G5S met d'entrée de jeu en évidence la portée limitée des possibilités d'appropriation par les armées sahéliennes. La Force a en effet pour mission de

« combattre le terrorisme, le trafic de drogues, les trafics d'êtres humains ; contribuer au besoin à la restauration de l'autorité de l'État et au retour des

⁶ Face à la multiplication des groupes sur une base communautaire au Mali, il faut souligner qu'en l'état, le droit international positif ne reconnaît aux minorités ethniques ou culturelles aucun droit à l'autodétermination qui soit distinct de celui du peuple déjà constitué en l'État auxquelles elles appartiennent ; ici, le peuple malien pris dans sa globalité.

personnes déplacées ou réfugiées ; faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées ; contribuer à la mise en œuvre des actions en faveur du développement dans l'espace du G5 Sahel »⁷.

L'étendue de ce mandat contraste cependant avec le caractère limité de son champ d'application géographique. Le CONOPS identifie trois zones d'opérations à cheval sur les frontières intérieures de l'espace G5 : le fuseau ouest (Mauritanie-Mali), le fuseau centre (Mali-Burkina Faso-Niger) et le fuseau est (Niger-Tchad). Initialement fixée à cinquante 50 kilomètres de part et d'autre des lignes frontalières, l'étendue des fuseaux semble avoir été portée à 100 kilomètres suite à la décision du Niger et du Tchad de doubler l'étendue de leur fuseau commun et à la recommandation de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'aligner les deux autres zones d'opérations sur la même distance⁸.

La FC-GG5 devrait muter dans une seconde étape en une force d'intervention antiterroriste habilitée à « conduire des opérations centralisées dans un ou plusieurs endroits de l'espace du G5 Sahel »⁹. Toutefois, en raison d'un ensemble de contraintes qui seront abordées plus loin, le CONOPS n'évoque que timidement cette version « alpha » du mécanisme, même si les ambitions régionales de la Force se manifestent par endroits dans le document¹⁰. Hormis la possibilité pour la FC-G5S d'intervenir « dans une zone géographique donnée de l'espace des pays du G5 Sahel sur instructions du Comité de Défense et de Sécurité » à un horizon indéterminé¹¹, le CONOPS ne comporte aucun détail particulier. La section sur le phasage de la FC-G5S ne rend d'ailleurs pas compte du séquençage de la Force en deux volets distincts. De plus, bien que la « montée de la puissance de la capacité expéditionnaire » soit évoquée, il n'est pas précisé si ladite capacité est envisagée hors fuseaux.

La mission la FC-G5S consistera donc, pour l'essentiel, en la sécurisation des trois fuseaux frontaliers. À cette fin, chacun des États est appelé à déployer un bataillon de 670 hommes incluant une composante de police et de gendarmerie¹² sur le(s) fuseau(x) le concernant, pour un total de 5000 hommes. La Force s'appuiera sur une infrastructure opérationnelle bâtie autour de son quartier général situé à Sévaré (Mali), de 3 états-majors de secteur positionnés sur chaque fuseau – à N'Beiket (Mauritanie), Niamey (Niger) et Wour (Tchad) – et de 7 postes de commandement de bataillons intersectoriels.

À l'instar des opérations *Hawbi* et *Pagnali* ayant respectivement eu lieu en novembre 2017 et janvier 2018 dans la zone prioritaire du Liptako Gourma ou « des trois frontières » (Burkina Faso, Mali, Niger), il s'agira de manœuvres de contrôle de zone, de perturbation des mouvements et des approvisionnements des groupes terroristes et criminels, dans la continuité des opérations militaires conjointes transfrontalières (OMCT). Menées en coopération avec l'armée française depuis le mois de novembre 2013, celles-ci avaient pour objectif originel de contenir l'essaimage des groupes

⁷ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, *Communiqué, op. cit.*, p. 7.

⁸ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, S/2017/869*, par. 19.

⁹ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, *Communiqué, op. cit.*, p. 15.

¹⁰ Par exemple, l'état stratégique final recherché ne se limite pas aux fuseaux frontaliers et vise « toute l'étendue de l'espace du G5 Sahel »

¹¹ Le CONOPS se borne à indiquer « dans un deuxième temps » et « à moyen et long terme ».

¹² Le CONOPS prévoit que « la Force conjointe disposera de compétences préviolentes et de police judiciaire en mesure d'appuyer l'action militaire », sans plus de détails. Soutenus par les Pays-Bas et l'UE, les États du G5 Sahel ont néanmoins adopté en date du 8 décembre 2017 un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement pour sa composante police avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). v. « L'ONUDC facilite l'adoption de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel », [ONUDC.ORG](https://www.unodc.org/fr/press/2017/12/017-12-08-01.html), décembre 2017.

terroristes sur les territoires voisins du Mali suite à l'opération Serval. Depuis la régionalisation de l'opération française en août 2014, « plus de 5300 militaires du G5 Sahel ont participé à 250 consignes d'opération conjointes avec l'opération Barkhane »¹³.

À ce stade, la FC-G5S est donc moins une nouvelle force antiterroriste ou le « duplicata de Barkhane » déploré par certains observateurs que l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation de la coopération sécuritaire transfrontalière initiée en 2013, avec la mise en place de dispositifs permanents de sécurisation des frontières au sein d'une organisation militaire. L'absence de clarté entre les deux dimensions de la Force¹⁴ tient pour beaucoup à la stratégie de communication des décideurs sahéliens et français consistant à inscrire la FC-G5S dans l'absolue nouveauté, vraisemblablement dans l'objectif de mettre l'emphase sur l'aspect appropriation et de susciter une dynamique de soutien international. À titre illustratif, le choix de présenter les opérations *Hawbi* et *Pagnali*, respectivement 19^e et 20^e OMCT, comme les 1^{ère} et 2^{ème} opérations conjointes des armées sahéliennes¹⁵.

La FC-G5S comporte néanmoins des éléments de nouveauté. Le principal tient à la place de la force française Barkhane dans le dispositif, laquelle devrait, en principe, être « en back seat »¹⁶ plutôt que dans son rôle usuel de leadership dans les OMCT. Les infrastructures opérationnelles de la Force fournissent également « le cadre nécessaire pour concevoir une stratégie à long terme plus complète, ce que ne permettaient pas les opérations conjointes ad hoc menées jusque-là »¹⁷. Enfin, la mise en place des garnisons destinées à la protection de la chaîne d'approvisionnement logistique des états-majors et postes de commandement devrait aussi permettre de « renforcer les capacités de surveillance et de manœuvre de la Force conjointe et constituer un avantage tactique de taille pour ce qui est de surveiller la zone et de contrôler les itinéraires de trafic »¹⁸.

2. Les contraintes de l'environnement stratégique

La focalisation de la FC-G5S sur sa dimension transfrontalière est la conséquence de postures différenciées des États membres face à la menace (a), de la situation au Mali (b) et de la présence massive de forces internationales dans la région (c).

a. Dynamiques internes et postures différenciées face à la menace

L'imprécision de la dimension de force d'intervention de la FC-G5S semble en partie pouvoir s'expliquer par des différences de vues au sein de l'organisation. En octobre 2017, période initialement annoncée pour le plein déploiement de la Force, aucun consensus ne semblait encore avoir été trouvé par les États du G5 sur les modalités de transition entre les phases du CONOPS. Trois visions se trouvaient en concurrence : l'opérationnalisation simultanée des deux volets voulue par la Mauritanie ; l'option défendue par le Niger et le Tchad d'un lancement de la force d'intervention à l'issue de la phase 1, suite à des résultats tangibles en matière de sécurisation des frontières et de restauration de l'autorité de l'État ; et la programmation de la phase 2 en parallèle à l'opérationnalisation du volet transfrontalier, prônée par le Mali et le Burkina Faso¹⁹.

¹³ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général...*, op. cit., par. 22.

¹⁴ v. à ce sujet Cyril ROBINET, « Genèse de la Force conjointe du G5 Sahel », INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES, *Ultima Ratio*, 16 janvier 2018.

¹⁵ L'opération *Hawbi* semble toutefois être la première opération conjointe associant le Burkina, le Mali et le Niger aux côtés de la force Barkhane.

¹⁶ Conseiller politique, entretien de l'auteur, Dakar, octobre 2017.

¹⁷ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général...*, op. cit., par. 26.

¹⁸ *Ibid.*, par. 32.

¹⁹ *Ibid.*, par. 22.

De façon plus générale, le pilier sécuritaire du G5 Sahel souffre d'une absence de dynamique interne franche et fondée sur une perception commune de la menace. Des équations sécuritaires individuelles et des degrés d'exposition variables à la menace sont en effet à l'origine de postures différenciées. Adossée à une certaine stabilité, celle de la Mauritanie est particulièrement notable, certains commentaires évoquant d'ailleurs un « G4+1 ». Depuis 2006, le pays est parvenu à sanctuariser son territoire à force d'investissements massifs dans la modernisation de l'armée et d'un ensemble de mesures incluant la sécurisation des frontières par la constitution des régions nord et est du pays en zones militaires requérant une autorisation de passage²⁰, l'exercice d'un droit de poursuite musclé – souvent contesté – sur le territoire du Mali, mais aussi le refus de « l'affichage Barkhane »²¹. Au fond, la participation de Nouakchott au dispositif régional se justifie moins par une impérieuse nécessité sécuritaire que par la volonté des autorités mauritaniennes de tirer le meilleur parti d'une opportunité stratégique.

Doté de la première armée du G5 Sahel en plus d'abriter le quartier général du dispositif Barkhane, le Tchad est l'État le plus excentré du théâtre d'opérations malien et n'est donc pas directement menacé. En plus de relever d'un arbitrage avec sa contribution à la MINUSMA, les opérations de la FC-G5S ne constituent pas une priorité stratégique pour N'Djamena. Le pays est aux prises, de façon plus immédiate, avec la déstabilisation causée par Boko Haram qu'il combat au sein de la Force Multinationale Mixte (FMM) qui intègre de surcroît le Niger, son vis-à-vis de fuseau au sein de la FC-G5S. Bien qu'également souhaité par la France, le positionnement de l'État-major de secteur est à Wour semble bien refléter l'alignement de la participation tchadienne sur les priorités sécuritaires nationales, en l'occurrence sur la nécessité de contenir les menaces en provenance du sud libyen.

Dans le Sahel central, la posture du Mali, épicerie de l'instabilité régionale, se passe de développements si ce n'est pour souligner que face à l'extension de la menace au centre du pays, la FC-G5S fait figure d'élément de stabilisation supplémentaire pour Bamako et de facteur structurant additionnel pour les forces armées maliennes (FAMa). Elle comporte également une forte valeur ajoutée pour les autorités dans la perspective de l'élection présidentielle 2018. Le Président Keita n'aura d'ailleurs pas caché son « agacement » face à la lenteur des soutiens internationaux au financement de la FC-G5S²². En tout état de cause, la mise en place du dispositif y est vue d'un bon œil par les voisins burkinabé et nigérien, désireux d'endiguer la menace qui sévit dans la région des trois frontières et qu'ils perçoivent à tort ou à raison comme une contagion malienne. Pour le Niger, la FC-G5S cadre, au-delà, avec la grande stratégie sécuritaire du pays, lequel est situé dans l'œil du cyclone terroriste et mise sur le tout sécuritaire afin de contenir les foyers d'instabilité libyen, malien et nigérian²³. S'agissant du Burkina Faso, la récurrence des attaques dans la province du Soum et à Ouagadougou, dans le contexte de divisions de la classe politique et des forces de défense et de sécurité, font du pays le second maillon faible du G5 Sahel. Une situation qui appelle le renforcement de la coopération sécuritaire régionale même si la participation du pays à la FC-G5S accroît aussi la tension sur des ressources limitées et déjà engagées de façon substantielle dans

²⁰ UNITED STATES OF AMERICA, STATE DEPARTMENT, « Country Reports on terrorism 2016 », juillet 2017, p. 43.

²¹ Pascal AYRAULT, « Comment Emmanuel Macron compte sauver le Sahel », LOpinion.fr, 30 juin 2017.

²² « Ibrahim Boubacar Keita : « Pas question de négocier avec les djihadistes » », Lemonde.fr, 22 février 2018.

²³ Les Forces armées nigériennes (FAN) sécurisent la passe de Salvador au nord avec l'assistance de la force Barkhane qui dispose de bases avancées dans la capitale (drones et renseignement) ainsi qu'à Arlit (forces spéciales) et d'une base avancée temporaire à Madama. Des opérations conjointes sont aussi menées avec les forces spéciales américaines qui exploitent deux bases au Niger (dont une de drones) et plusieurs postes avancées des FAN dans le cadre du dispositif *Juniper Shield*. Enfin, Niamey est partie à la FMM contre Boko Haram.

la sécurisation du nord du pays et au sein de la MINUSMA (respectivement à hauteur de 2000 et 1690 personnels).

La décision du Mali, du Niger et du Burkina Faso de créer en janvier 2017 la force multilatérale de sécurisation du Liptako Gourma (FMS-LG) en réponse à la dégradation sécuritaire dans cette région²⁴ aura ainsi matérialisé la réalité d'un G3 au sein du G5. À tout le moins eu égard à l'acuité de la menace ainsi qu'à l'exposition et la vulnérabilité des États. Une dichotomie centre/périphérie aux effets structurants sur la construction de la Force puisque la création de la FMS-LG semble avoir eu pour conséquence de « précipiter la création de la FC-G5S quelques semaines plus tard [au sommet de Bamako, février 2017] et de figer son architecture »²⁵ sur sa dimension transfrontalière.

b. Le double paradoxe de la situation au Mali

L'inaboutissement du second volet de la FC-G5S tient par ailleurs au double paradoxe de la situation au Mali. Le nord et le centre du pays ont effectivement vocation à constituer la zone de déploiement prioritaire de la force d'intervention antiterroriste sahélienne. Sa projection restera cependant difficilement envisageable tant que persistera l'absence de paix effective dans le pays. Du point de vue juridique en effet, il n'existe pas *a priori* d'obstacle à ce que les armées du G5 Sahel mènent des opérations conjointes mutuellement consenties sur l'intégralité de leurs territoires respectifs, sur la seule base du consentement de l'État hôte. Au Mali toutefois, la coexistence d'éléments de terrorisme international et d'une situation de conflit armé interne exigera un mandat précisément défini par le Conseil de sécurité, en particulier eu égard aux cibles de l'emploi de la force. L'arrestation des membres de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) dans le cadre de l'opération *Hawbi*²⁶ a très rapidement rappelé la ténuité de la distinction entre groupes terroristes et groupes armés protégés. La probabilité d'incidents est d'autant plus importante que ceux-ci sont, pour la plupart, impliqués dans les divers trafics que la FC-G5S a pour mandat de combattre.

Dans le même temps, aussi hypothétique que paraît aujourd'hui le retour effectif de la paix au terme d'une mise en œuvre pleine et entière des Accords de Bamako, celui-ci aurait vraisemblablement pour effet de consolider la FC-G5S dans son volet transfrontalier. Tout d'abord, comme en matière de droit de poursuite, la réciprocité est la condition *sine qua non* de la viabilité et de la cohérence du mécanisme d'intervention antiterroriste à titre d'instrument de sécurité collective. Or, des opérations antiterroristes hors fuseaux ailleurs qu'au Mali sur l'espace G5 ne semblent pas politiquement envisageables en l'état des situations et stratégies sécuritaires respectives des quatre autres États membres. D'autre part, la restauration de l'autorité de l'État malien au nord du pays suppose la présence d'une armée refondée, intégrant les anciens combattants de groupes armés aptes au combat et qui, par ailleurs, sont fins connaisseurs du théâtre d'opérations comme de la nébuleuse terroriste. Une telle évolution changerait radicalement la donne stratégique pour le « Mali Nouveau ». Aujourd'hui demandeur d'une opérationnalisation rapide de la force d'intervention, Bamako pourrait alors prétendre à une défense beaucoup plus exclusiviste de la souveraineté du pays, dans le contexte d'une présence internationale aussi massive que difficilement vécue.

²⁴ Le CONOPS précise que la FMS-LG est une composante de la FC-G5S et indique qu'« au cours de l'année 2016 et dans le seul espace du Liptako Gourma, il a été enregistré 27 attaques terroristes ayant entraîné 114 morts, et près de 200 blessés ainsi que d'importants dégâts matériels ». UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, *Communiqué, op. cit.*, pp. 4 et 16.

²⁵ Nicolas DESGRAIS, « G5 Sahel : l'union des cinq fait sa force », Theconversation.com, 1 juillet 2017.

²⁶ « Mali : libération des membres de la CMA arrêtés lors de l'opération Hawbi », Rfi.fr, 12 novembre 2017.

c. L'impératif de la coordination avec les forces internationales

Un troisième facteur de sédimentation de la FC-G5S dans sa dimension transfrontalière réside dans l'importante présence militaire internationale dans son environnement stratégique. Près de 17 000 hommes sont aujourd'hui déployés au Sahel entre la MINUSMA au Mali (11 690), les forces spéciales américaines au Niger (800) et les forces françaises (4500, en incluant les forces spéciales de Sabre). Le plein déploiement de la FC-G5S porterait ce nombre à 22 000. Un état de fait apparu comme porteur d'un risque d'« embouteillage sécuritaire »²⁷ et ayant conduit le CSNU à demander la mise en place de mécanismes appropriés de coordination et d'échange de renseignements entre la MINUSMA, la force Barkhane et la FC-G5S²⁸.

Abstraction faite des obstacles juridiques précédemment évoqués, le déploiement de la FC-G5S au Nord Mali dans l'environnement stratégique actuel pose de surcroît la question de sa pertinence dans une hypothétique triangulaire avec la MINUSMA et Barkhane. L'armée française joue déjà le rôle de force d'intervention rapide en soutien de la MINUSMA et mène, par ailleurs, des opérations antiterroristes seule ou en coopération avec les FAMA et/ou des groupes armés protégés.

La question de l'articulation avec les forces étrangères en présence se pose avec moins d'acuité dans le schéma transfrontalier de la FC-G5S. Ses opérations s'inscrivant dans la droite ligne des OMCT, elles continueront, par définition, de reposer sur une coordination des plus étroites avec Barkhane. L'opérationnalisation de la Force intervient en outre dans une logique de complémentarité avec la MINUSMA soulignée par le CSNU. À titre illustratif, l'extension des fuseaux ouest et centre sur recommandation de la mission et la signature d'un accord technique d'appui opérationnel gouvernant le soutien logistique onusien à la FC-G5S dans les limites du territoire malien. Enfin, dans le but d'optimiser le partage de renseignements, les deux forces devaient échanger des officiers de liaison tandis que le commandement de la FC-G5S sera associé aux réunions quadripartites de la MINUSMA, Barkhane, l'EUTM Mali et des FAMA.

La coordination avec les forces américaines déployées dans la région reste la principale inconnue. Si un certain secret entoure le dispositif *Juniper Shield* et ses modalités, la mort de 8 soldats américains et nigériens dans l'embuscade d'octobre 2017 à Tongo Tongo, près de la frontière malienne, a révélé un mandat plus large que la mission officielle de formation et d'assistance au gouvernement du Niger. Survenu dans le cadre d'une opération visant à éliminer un leader du groupe état islamique au Sahara (GEIS)²⁹, l'incident signale la possibilité de chevauchements avec les opérations de la FC-G5S dans la zone névralgique des trois frontières. Un minimum de coordination devrait selon toute vraisemblance être assuré de façon indirecte à travers la force Barkhane – qui bénéficie d'un appui logistique, ravitaillement et renseignement étasunien depuis 2013 – et la coopération nigéro-américaine. Quoique dans ce dernier cas, l'imput opérationnel des Forces armées nigériennes (FAN) apparaît limité, les forces spéciales américaines ayant, selon certaines informations, conduit l'opération contre l'avis de leurs homologues nigériens³⁰.

Un défi considérable émerge finalement du relâchement des règles d'engagement américaines en conséquence de l'embuscade. L'adoption du système de « *status-based targeting* » autorise désormais les forces US à « employer la force létale contre un membre présumé d'un groupe terroriste même si cette personne ne constitue pas une

²⁷ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire », Rapport Afrique n°258, 12 décembre 2017.

²⁸ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, S/RES/2359 (21 juin 2017) et S/RES/2364 (29 juin 2017).

²⁹ Margaret BRENNAN, « Pentagon acknowledges a second team was on the ground in Niger », [CBSnews.com](https://www.cbsnews.com), 26 octobre 2017.

³⁰ Joe PENNEY, « Africa, Latest Theater in America's Endless War », *The New York Review of Books*, [nybooks.com](https://www.nybooks.com), 12 Mars 2018.

menace immédiate»³¹. Outre la question de sa conformité au droit international humanitaire, cette évolution est susceptible de mettre en péril les populations civiles et, incidemment, de compromettre leur adhésion cruciale aux diverses initiatives de lutte contre le terrorisme, FC-G5S comprise.

3. Des capacités financières et opérationnelles atrophiées

La problématique des capacités exerce sans doute le déterminisme le plus lourd sur le CONOPS de la FC-G5S. Le caractère limité du mandat de la Force doit d'ailleurs être nuancé ici puisque même limité aux zones transfrontalières, il reste hors de portée des seuls moyens des armées sahéliennes, celles-ci étant confrontées à divers degrés aux défis capacitaires usuels en matière d'opérationnalisation de forces sur le continent africain. Le CONOPS mise en conséquence sur un soutien international massif : sur les sept présuppositions stratégiques ayant présidé à la planification de la FC-G5S, six concernent de façon directe ou indirecte la mobilisation de ressources (financières, matérielles et politiques) et cinq sont adossées à des paramètres extérieurs, par définition hors de contrôle des États du G5 Sahel.

a. Une viabilité financière en questions

Au plan financier, le montant de 423 millions d'euros jugé nécessaire au lancement de la FC-G5S équivaut à près de la moitié des dépenses militaires cumulées des États du G5 Sahel pour l'année 2016 (environ 880m. d'euros³²). Avec une contribution globale fixée à 50m. d'euros (10m. par État), ceux-ci n'en assumeront qu'un peu plus du dixième. Un effort néanmoins conséquent pour des États appartenant tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et qui, en proportion de leur produit intérieur brut (PIB), affichent parfois des budgets militaires parmi les plus importants sur la planète. À titre indicatif, sur la période 2010-2014, le Tchad et la Mauritanie se classaient respectivement en 4^e et 19^e position mondiale en termes de dépenses militaires, loin devant la France (45^e) et, dans le cas du Tchad, avant les États-Unis (13^e)³³. Au Mali, le budget de défense et de sécurité a cru de 179% entre 2012 – an zéro de la crise multidimensionnelle – et 2016, passant de 131m. à 366m. de \$US³⁴ (de 1,2% à 2,6% du PIB³⁵). Au Niger, le poste budgétaire de la défense a été multiplié par 4 entre 2010 et 2014, passant de 40 à 200m. de \$US³⁶, avant de retomber à 164m. \$US en 2016. Enfin, les dépenses du Burkina Faso ont augmenté en moyenne de 7,6% par année entre 2010 (112m. \$US) et 2014 (150m. \$US), avant une diminution de 2% en 2016 (147m. \$US)³⁷, une régression somme toute marginale au regard de la « dissolution de l'unité d'élite du

³¹ Karoun DEMIRJIAN, « U.S. will expand counterterrorism focus in Africa, Mattis tells senators », [Washington Post](#), 20 octobre 2017.

³² Environ 1 081 000 000 de dollars américains. STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE (SIPRI), « Military expenditure by country, in constant (2015) US\$ m., 2007-2016 », [Sipri.org](#), 2017.

³³ Camille LAVILLE, « Les dépenses militaires et l'aide au développement au Sahel : quel équilibre ? », FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI), Working Paper 174, Novembre 2016, p. 14.

³⁴ SIPRI, *op. cit.*

³⁵ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, Perspectives monde, Mali, dépenses militaires en % du PIB.

³⁶ Laurent TOUCHARD, « Les défis de la politique de défense du Niger », [JeuneAfrique.com](#), 17 février 2014.

³⁷ SIPRI, *op. cit.*

Régiment de sécurité présidentielle, qui absorbait près de la moitié des dépenses militaires »³⁸.

L'échec de la France et du G5 Sahel à obtenir le vote d'une résolution du CSNU autorisant le déploiement de la FC-G5S et imputant mécaniquement son financement au budget des opérations de maintien de la paix va laisser la Force dans une situation de dépendance existentielle vis-à-vis des autres partenaires du G5 Sahel. Totalisant près de 420m. d'euros³⁹, les promesses de contributions volontaires devraient théoriquement couvrir les besoins de la première année, mais exposent les décideurs du G5 Sahel aux risques d'un financement non pérenne et tributaire de partenaires soumis à leurs propres contraintes. Advenant toutefois la mise à disposition effective des engagements financiers, la question de la stabilité et de la prévisibilité du financement pourrait être moins critique qu'il n'y paraît. Sujets au test de la réalité courant 2018, les frais de fonctionnement annuels de la FC-G5S sont estimés à 115m. d'euros⁴⁰. Soit, à contribution constante des États membres (50m.), un gap de financement maximal et relativement faible de 75m. d'une année à l'autre.

b. Des capacités opérationnelles en surchauffe

Le constat n'est pas différent en ce qui concerne les capacités opérationnelles des armées du G5 Sahel. À l'exception de la Mauritanie, redondance et surexploitation de ressources limitées sont la règle. En matière d'effectifs, plus du tiers des contingents de la MINUSMA était assuré, au 31 janvier 2018, par le Burkina Faso (1^{er} contributeur avec 14,9% des effectifs), le Niger (7^e; 7,4%) et le Tchad (2^e; 12,5%)⁴¹. S'y ajoutent les contraintes propres à chaque armée. Le Burkina Faso est sclérosé par une capacité de génération de troupes limitée et les besoins de la réforme d'un outil de défense et de sécurité divisé. Au Mali, en dépit de très importants efforts de reconstruction, les capacités opérationnelles des FAMa restent faibles et monopolisées par la situation sécuritaire du pays. Les FAN sont mobilisées à flux tendu afin de contenir la triple menace à laquelle le pays est confronté (sud libyen, zone des trois frontières, bassin du Lac Tchad). Également engagées sur plusieurs fronts, les forces tchadiennes apparaissent en surchauffe. N'Djamena maintient un engagement extérieur considérable depuis 2013 et sa participation compte, à elle seule, pour 32% des forces du G5 actuellement déployées sur le théâtre d'opérations sahélien⁴², en dépit de revenus pétroliers en baisse.

S'agissant enfin des moyens matériels et techniques, le consensus sur les limites des armées de la FC-G5S peut occulter des situations disparates selon les pays ainsi qu'une tendance générale à la modernisation dans les dernières années. Mais de façon globale, les capacités des armées du G5 Sahel restent effectivement en deçà des exigences d'une pleine opérationnalisation de la FC-G5S, quel qu'en soit le volet. Parmi les besoins

³⁸ Georges BERGHEZAN, « Dépenses militaires et importations d'armes dans cinq États ouest-africains », GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE (GRIP), 15 juin 2016, p. 4.

³⁹ Ce montant comprend notamment les engagements de l'Union européenne (100m. d'euros), de l'Arabie Saoudite (100m.), des États-Unis (49m.), des Émirats Arabes Unis (25m.), de la France (8m. en matériel et équipement), des Pays-Bas (5m.), de la Turquie (5m.) et du Rwanda (1m. \$US)

⁴⁰ Ce chiffre communiqué par la présidence nigérienne du G5 Sahel semble avoir été révisé à la baisse par rapport à celui de 193m. d'euros avancé par le Crisis Group (110m. pour le financement des opérations et 83m. pour le paiement des effectifs). INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit.*, p. 6.

⁴¹ UNITED NATIONS, « Summary of Contributions to Peacekeeping by Mission, Country and Post », 31 janvier 2018.

⁴² C. FERDI, *op. cit.*, p. 12.

exprimés par les États du G5⁴³, les capacités en matière de renseignement et leurs implications opérationnelles disent toute l'ampleur du défi :

« Quand parvient le renseignement – et il faut avoir les moyens de l'obtenir – selon lequel un groupe est susceptible de mener une action terroriste, il faut le vérifier à l'aide de moyens techniques (cyber, satellites, avions ou drones Reaper). Ensuite, il faut suivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre des adversaires qui sont souvent très mobiles et très discrets. [...] une fois que, grâce à l'image fournie par le drone, nous avons la certitude que la cible est hostile et une fois que nous savons où elle se trouve, il convient de préparer l'attaque avec les moyens ad hoc »⁴⁴.

B. Le G6 du Sahel ou l'interdépendance stratégique franco-sahélienne

L'analyse du CONOPS de la FC-G5S et de ses déterminismes stratégiques et opérationnels fournit un aperçu limité des perspectives d'appropriation sécuritaire par les armées sahéniennes. La restitution de la Force dans son cadre stratégique plus large montre que si les difficultés rencontrées par la France au Sahel ont créé les conditions de l'opérationnalisation accélérée de la FC-G5S (3), l'appropriation par les États du G5 ne semble pouvoir s'opérer que dans les interstices de la coopération sécuritaire engagée avec la France (1) et à rebours de ses répercussions sur l'environnement stratégique de la Force (2).

I. La France, point nodal de l'intégration sécuritaire régionale

L'analyse du cadre stratégique de la FC-G5S met en évidence un certain nombre de réalités stratégiques fondamentales impactant la marge d'appropriation sécuritaire des États du G5 Sahel. En particulier, la centralité et la prépondérance françaises (a et b) au sein d'une construction sécuritaire régionale fondée sur une relation stratégique plus profonde que ne le laisse transparaître son caractère *ad hoc* (c).

⁴³ À l'occasion de la visite du CSNU de septembre 2017, les États du G5 avaient exprimé les besoins suivants : « a) la mise en place des états-majors de secteur et des postes de commandement restants; b) le matériel nécessaire pour établir une compagnie mécanisée légère dans chacun des sept bataillons; c) des capacités de renseignement et de reconnaissance, notamment des systèmes de drones et des formations adaptées; d) une infrastructure d'information et de communication interopérable permettant d'appuyer les activités de commandement et de contrôle et reliant le quartier général de la Force conjointe aux états-majors de secteur et aux postes de commandement; e) la protection de la force; f) des mesures de lutte contre les dispositifs explosifs improvisés, notamment du matériel et la formation d'experts; g) des équipements de protection individuelle, des gilets de protection balistique et des casques de protection; h) des dispositifs d'observation nocturne; i) des moyens de transport aériens et terrestres; et j) des capacités médicales et d'évacuation sanitaire primaire ». NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général...*, *op. cit.*, par. 33.

⁴⁴ Propos extraits de l'audition du Chef d'État-major des armées devant la commission défense de l'Assemblée Nationale en février 2017. Le Général de Villiers était notamment interrogé sur les défis rencontrés par les forces françaises au Sahel où Barkhane dépend entre autres de l'appui renseignement des États-Unis. REPUBLIQUE FRANÇAISE, ASSEMBLEE NATIONALE, Compte rendu n°28, Commission de la défense et des forces armées, Audition du général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, 8 février 2017, p. 23.

a. Le partenariat militaire conjoint transfrontalier

Paramètre primordial des perspectives d'évolution de la FC-G5S, le pilier sécurité du G5 repose sur l'étroite imbrication de la France dans l'infrastructure sécuritaire sahélienne. Le « partenariat élargi » de la force Barkhane avec les armées sahéliennes est, de ce point de vue, un G6 qui ne porte pas son nom. Un retour sur les caractéristiques congénitales de la FC-G5S rappelle en effet que Paris est co-fondateur de la coopération sécuritaire sahélienne. La première réunion des Chefs d'États Major Généraux (CEMGA) de la France et du G5 Sahel se tient dans la capitale française le 12 juillet 2013, six mois quasiment jour pour jour après le déclenchement de l'opération Serval. La rencontre acte le principe d'opérations conjointes le long des frontières intérieures du futur espace G5 et débouche sur l'opération Roussette au mois de novembre de la même année. Il s'agit de la première manœuvre conjointe de forces françaises, maliennes et nigériennes sur une frontière sahélienne.

Cette première occurrence va constituer l'archétype d'une coopération sécuritaire franco-sahélienne fondée sur un « processus itératif et produit de l'expérience »⁴⁵, affinée à travers le temps et institutionnalisée dans la Charte du Partenariat Militaire Conjoint Transfrontalier (PMCT) qui sera signée en novembre 2015 à Ouagadougou par les États du G5 et la France, à titre d'observateur. Dans les grandes lignes, la Charte formalise la tenue des réunions des CEMGA du G5 Sahel aux six mois ; elles peuvent accueillir « un chef d'État-Major des armées d'un partenaire stratégique du G5 Sahel »⁴⁶ et « donne[nt] les directives du niveau stratégique pour la planification des OMCT »⁴⁷. Ces directives sont consignées dans un document conjoint de coordination interalliée (DCCI), fixant « les orientations stratégiques en matière de coopération opérationnelle transfrontalière et établi[ssant] la feuille de route des OMCT »⁴⁸. Elles sont ensuite déclinées au niveau opératif par les comités de coordination opérationnelle (CCO) qui réunissent tous les trois mois les sous-chefs opérations des États major du G5 Sahel et servent aussi au retour d'expérience ainsi qu'à la mise à jour des DCCI⁴⁹.

En pratique, la France se trouve au centre du dispositif : depuis 2013, aucune réunion des CEMGA du G5 Sahel ne semble s'être tenue sans participation française, de même qu'aucune opération conjointe ne semble avoir eu lieu sans le concours des Détachements de Liaison et d'Appui Opérationnel (DLAO) tricolores⁵⁰. Les forces françaises offrent en effet des capacités indispensables, « apport[ant] un soutien en matière de planification, de transmissions, d'appui aérien ou sanitaire, et en déployant des hommes sur le terrain aux côtés des troupes africaines engagées »⁵¹. En outre, selon les termes de la Charte du PMCT, la France participe au soutien des CCO en facilitant le déplacement des délégations et offre à la cellule de coordination et de liaison du PMCT (CCLG5) « un appui technique, des facilités logistiques et des informations pertinentes sur la situation sécuritaire ».

⁴⁵ Emmanuel GOFFI, « Opération Barkhane : entre victoires tactiques et échec stratégique », Centre FrancoPaix, CHAIRE RAOUL DANDURAND EN ETUDES STRATEGIQUES ET DIPLOMATIQUES, rapport de recherche n°3, juin 2017, p. 30.

⁴⁶ G5 SAHEL, *Charte de fonctionnement du Partenariat Militaire de Coopération Transfrontalière (PMCT)*, Recueil des textes du G5 Sahel, février 2016, p. 23.

⁴⁷ *Id.*

⁴⁸ *Id.*

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ Un rapport parlementaire fait mention d'une opération malo-burkinabé contre le Front de Libération du Macina (FLM) en octobre 2015 que la littérature et les interlocuteurs consultés n'ont toutefois pas permis de corroborer. REPUBLIQUE FRANÇAISE, SENAT, « Rapport n°358 (2015-2016) de M. Claude NOUGEIN, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées », déposé le 3 février 2016, p. 10.

⁵¹ C. ROBINET, *op. cit.*

Les retours d'expérience peu concluants sur l'opération *Hawbi* auront d'ailleurs confirmé l'in vraisemblance, pour l'avenir prévisible, d'un rôle en retrait de Barkhane dans les opérations de la FC-G5S. Notamment décrite comme une « accumulation d'échecs »⁵², l'opération semble avoir buté sur des défis majeurs de coordination et de communication (contournés via l'application Whatsapp)⁵³, mais aussi d'ordre logistique. Barkhane aurait également fait office de « petit cerveau de l'opération »⁵⁴ en assurant la coordination tactique depuis une base avancée située à In Tillit. L'opération *Pagnali* offre peu d'éléments de comparaison tant elle contraste par une communication maîtrisée⁵⁵. Le rapport du Secrétaire général de mars 2018 sur la situation au Mali indique toutefois que l'opération « visait une cellule terroriste implantée le long de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali et aurait permis de neutraliser plusieurs terroristes »⁵⁶.

b. Le capital politique français au bénéfice de l'intégration sécuritaire régionale

La contribution française est tout aussi décisive au niveau politique. Pour diverses raisons – allant des accords de défense visant à garantir une présence militaire française en Afrique postcoloniale, aux histoires politiques parfois tumultueuses des États nouvellement constitués et ayant fait le lit de diverses interventions françaises dans la durée – la France est le seul des six partenaires du PMCT à entretenir des relations militaires avancées avec tous les autres États. Un état de fait qui lui confère un rôle politique majeur et multiforme. En premier lieu celui de connecteur et qu'illustre l'association du Tchad au dispositif. En juillet 2013 en effet, la participation de N'Djamena à l'embryon de PMCT s'explique moins par la menace tout au plus indirecte que font peser les groupes terroristes du Mali sur le territoire tchadien, que par les capacités combattives supérieures de son armée et l'efficacité dont elle a fait preuve en soutien de l'opération Serval, en particulier dans l'Adrar des Ifoghas⁵⁷. N'Djamena deviendra en août 2014 le quartier général de l'opération Barkhane suite à la fusion entre les dispositifs Serval au Mali et Épervier, basé dans la capitale tchadienne depuis 1986.

Les liens politiques et militaires privilégiés entretenus avec chacun des États du G5 font par ailleurs du partenaire français un vecteur de confiance ayant permis d'arrondir un certain nombre d'angles. La logique de poursuite qui s'est installée au fil des opérations conjointes avec les forces françaises en constitue sans doute le résultat le plus probant. Objet naturel de réticences et de méfiances gouvernementales, celle-ci est désormais formalisée en un droit de poursuite mutuellement consenti par les États sur leurs fuseaux respectifs et consigné dans un mémorandum d'accord sur l'extraterritorialité. Finalement, dans une fonction d'interface avec l'international, la France a plus récemment mis en jeu tout son capital politique et diplomatique au service de

⁵² Jean-Dominique MERCHET, « Le G5 Sahel ou comment la France espère se désengager du Mali », LOpinion.fr, 12 décembre 2017.

⁵³ « G5 Sahel: opération Hawbi, les premiers enseignements », Rfi.fr, 9 novembre 2017.

⁵⁴ « Sans Barkhane, point de salut pour les débuts de la force du G5 Sahel », Voaafrique.com, 4 novembre 2017.

⁵⁵ Le général Didier Dacko, commandant malien de la FC-G5S, déclarera simplement en conférence de presse : « je me permettrai de dire, sans ambages, qu'avec l'opération Pagnali, la force conjointe des pays du G5 Sahel s'affirme comme une force sahélienne qui connaît le terrain, ayant une capacité d'adaptation et une bonne coordination avec les armées nationales ». « Retour sur l'opération Pagnali avant le sommet des chefs d'Etat du G5 Sahel », Rfi.fr, 6 février 2018.

⁵⁶ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, S/2018/273, 29 mars 2018, par. 32.

⁵⁷ En 2018, dans une logique similaire, une intervention du Tchad hors de sa zone d'opérations semble être envisagée par Paris pour renforcer les armées du fuseau centre et compenser les difficultés opérationnelles mises en lumière par l'opération *Hawbi*. « G5 Sahel : réunion ministérielle ce lundi à Paris », Rfi.fr, 15 janvier 2018.

l'opérationnalisation de la FC-G5S. En particulier dans le bras de fer perdu avec les États-Unis pour l'obtention d'une résolution du CSNU autorisant le déploiement de la Force et lui garantissant un financement prévisible. Il n'est d'ailleurs pas exclu de voir le dossier de la FC-G5S revenir sur la table du CSNU à la faveur des évolutions géopolitiques internationales et des opportunités qu'elles pourraient présenter à un exécutif alerte. L'activation de la diplomatie française aura en tout cas permis de recueillir des promesses de contribution aussi précieuses qu'inattendues. Particulièrement notables, les engagements des Émirats Arabes Unis (30m. d'euros) et de l'Arabie Saoudite (100m.), deux États-clients de l'industrie de l'armement française, comptent pour près du tiers (27%) du financement de la FC-G5S. S'ils témoignent de la dextérité et de la réactivité françaises, leur obtention par l'intermédiation de Paris – quand le G5 Sahel regroupe exclusivement des États majoritairement musulmans, jouissant de liens de proximité avec l'Arabie Saoudite⁵⁸ – reste un véritable paradoxe qui renseigne tant sur la plus-value géostratégique de la France à la coopération sécuritaire régionale que sur l'aporie sahélienne en la matière.

c. L'interdépendance stratégique franco-sahélienne

La France fait ainsi figure de point nodal du « partenariat élargi » avec les États sahéliens. La place prépondérante que lui octroient ses capacités opérationnelles et son poids politique peut toutefois occulter l'interdépendance stratégique qui fonde la coopération franco-sahélienne. Pour les États du G5 Sahel, les bénéfices du *quid pro quo* sont assez transparents : confrontés à des menaces réelles, leurs armées ont, à des degrés variables, besoin des moyens et des capacités que la France met à contribution pour assurer la sécurité à leurs frontières, voire au cœur de leurs territoires. La présence française constitue aussi une rente stratégique, permettant à ses partenaires sahéliens de rehausser le niveau des armées nationales par la formation d'unités ou l'acquisition de matériels, comme en l'occurrence avec la dotation des unités de la FC-G5S en équipement dans le cadre du soutien français de 8m. d'euros à la Force⁵⁹. À l'échelon supérieur, la coopération avec Paris est un vecteur de renforcement intérieur et de légitimation extérieure. C'est notamment le cas pour les pouvoirs mauritanien et tchadien qui, confrontés à d'importantes contestations internes, capitalisent au plan international sur leur image de partenaire sécuritaire fiable en matière antiterroriste.

Enfin, dans le prolongement de soixante-dix années de présence militaire française postcoloniale, perdure le « vieux réflexe des élites »⁶⁰ voulant que la coopération avec Paris constitue le gage ultime de sécurité. Un calcul stratégique que l'histoire récente n'invalide pas : au Mali, d'où les forces françaises avaient été expulsées en 1960 et avec lequel la France n'avait qu'un accord de coopération technique en vigueur en janvier 2013, l'opération Serval interrompt l'avancée des groupes terroristes réputés menacer Bamako. Le Niger a vu les forces spéciales françaises se déployer à Arlit dans foulée

⁵⁸ À titre d'illustration, avec 8 visites, l'Arabie Saoudite était au deuxième rang – après la France (10 visites) – des déplacements internationaux du Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz entre le 30 août 2009 et le 10 novembre 2015. « Voyages du Président : Des milliards dans les cieux (tableaux et illustrations) », Cridem.org, 21 novembre 2015.

⁵⁹ La Mauritanie a ainsi reçu 10 véhicules tactiques légers tout terrain de type ALTV ; le Burkina, le Mali et le Niger, « des pickups équipés de leur armement collectif et de leur matériel radio ; des camions de transport, des éléments de vie en campagne (tentes, lits, douches solaires, groupe motopompe) ; et du matériel de soutien sanitaire de première urgence ». Les trois États s'apprêtent en outre à recevoir « des détecteurs de mines, des casques et gilets pare-balles, des combinaisons anti-IED, du matériel de déminage, des moyens de transmission, de l'armement et des munitions. » REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DES ARMÉES, « Dossier de presse opération Barkhane », Décembre 2017.

⁶⁰ Chercheur, entretien de l'auteur, Bamako, mars 2017.

pour sécuriser les sites d'Areva et accueille désormais des postes avancés de Barkhane. Au Tchad, le dispositif Épervier déployé pour contrer la menace libyenne aura servi de « béquille »⁶¹ au pouvoir en place pendant vingt-cinq ans avant de muter en quartier général de Barkhane en 2014. Au Burkina Faso, les forces spéciales du dispositif Sabre interviennent pour exfiltrer Blaise Compaoré en 2014 et prêter assistance aux forces armées burkinabé lors des multiples attentats ayant frappé Ouagadougou depuis 2015. Côté français, la dépendance vis-à-vis des États sahéliens au plan militaire est beaucoup plus limitée mais néanmoins réelle. Pour des raisons politiques et budgétaires évidentes, mais aussi de familiarité avec le terrain sahélien, la France ne peut s'appuyer exclusivement sur ses hommes au sol et, ce faisant, les exposer à l'excès. Les OMCT se caractérisent d'ailleurs par la complémentarité entre l'expérience et la connaissance de zone des armées sahéliennes et la mobilité, la force de frappe et le renseignement français⁶². Le « partenariat élargi » fournit par ailleurs la couverture politique indispensable à un déploiement d'une telle envergure au Sahel, alors qu'un fossé grandissant sépare les opinions publiques sahéliennes (maliennes et nigériennes en particulier) de leurs gouvernants sur la question de la présence militaire étrangère, y compris française.

À un second niveau, la projection de forces armées au Sahel à la faveur de la « guerre contre le terrorisme » répond à un impératif de puissance. L'année 2007 a vu la Chine devenir le premier partenaire commercial de l'Afrique et les États-Unis créer un commandement stratégique dédié au continent (AFRICOM). La logique de partenariat – préconisée par la réflexion officielle sur la position de la France en Afrique et les voies et moyens pour enrayer son déclin⁶³ – constitue aussi l'assise d'une présence militaire renforcée, dans un contexte où les liens historiques, culturels et linguistiques ne suffisent plus à garantir à Paris la position privilégiée qui était la sienne sur un continent au centre des rivalités stratégiques et énergétiques mondiales⁶⁴. Il faut dire à cet égard que si « l'ambiguïté » des objectifs de la France au Sahel est régulièrement dénoncée au sein des sociétés civiles sahéliennes, peu d'études explicitent de façon convaincante la réalité des intérêts français au Sahel⁶⁵. La sécurisation des approvisionnements énergétiques et, autant que faire se peut, l'endiguement de la pénétration chinoise apparaissent cependant comme des priorités.

⁶¹ Trésor KIBANGALA, « Vers une redéfinition de la présence militaire française au Tchad », France24.com, 28 juillet 2011.

⁶² Olivier HANNE, « Barkhane : succès, atouts et limites d'une opération originale dans la Bande sahélo-saharienne », *Res Militaris*, décembre 2016, p. 4.

⁶³ v. notamment REPUBLIQUE FRANÇAISE, SENAT, « L'Afrique est notre avenir », Rapport d'information n°104, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur la présence de la France dans une Afrique convoitée, 29 octobre 2013 et RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapport d'information n°1332 déposé par la Commission des affaires étrangères sur « La politique de la France en Afrique », 17 décembre 2008.

⁶⁴ Selon une analyse de 2013, « fournisseur prépondérant d'énergie à l'horizon 2030, le Sahel suscite des rivalités pour le contrôle des gisements (lieux de production), enjeu majeur, mais également des itinéraires d'évacuation dessinant jour après jour une nouvelle géopolitique des tubes. [...] Deux projets géopolitiques assortis de dispositifs diplomatiques et militaires s'affrontent sur fond d'enjeux énergétiques au sein du couloir sahélien : un projet chinois visant à terme à désenclaver les richesses pétrolières et minérales du Sahel à travers Port Soudan vers la mer Rouge suivant un axe horizontal depuis la Mauritanie, et un projet occidental visant à désenclaver ces richesses à travers le Golfe de Guinée ». Mehdi TAJE, « Les enjeux géopolitiques de la guerre au Mali », *Séminaire International sur la Sécurité et le Développement au Sahel-Sahara*, SDS SAHEL NIGER, INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PAIX (IPI), CENTRE 4S, Niamey, 15-16 février 2013, p. 11.

⁶⁵ v. principalement Aymeric CHAUPRADE, « Les intérêts géopolitiques des acteurs de la crise du Mali », in Jacques FREMEAUX, Philippe EVANO et Aymeric CHAUPRADE (dir.), *Menaces en Afrique du Nord et au Sahel et sécurité globale de l'Europe*, Paris, Éditions L'Asiatic, 2013, pp. 65-91.

Ultimement, l'essentiel pour Paris se joue ailleurs. Le dispositif Barkhane est aujourd'hui la vitrine d'une présence française renforcée en Afrique qui constitue, avec sa force de dissuasion nucléaire et son rang de première armée européenne, l'un des piliers du rayonnement stratégique global de la France :

« pour tous les présidents de la V^e République, l'Afrique est le cœur réel du domaine réservé des chefs d'État. Ce continent lui permet de prendre position et d'exister au Conseil de sécurité aux côtés des grands (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni). En matière de politique étrangère, c'est aussi là où le président est le plus écouté, le plus influent, le plus actif. C'est l'une des rares régions où il peut décider d'engager l'armée française seule et en faire le choix rapidement, comme au Mali en 2013 pour François Hollande »⁶⁶.

2. Antagonismes Paris-Alger : la FC-G5S entre le marteau et l'enclume

Une seconde réalité stratégique découlant du partenariat franco-sahélien tient à la perception de la FC-G5S par les acteurs extérieurs, qu'ils se situent dans son étranger proche ou lointain. Ce point est sans doute celui qui illustre le mieux caractère secondaire de l'identité française ou sahélienne de l'architecte de la Force. Celle-ci importe effectivement moins que l'analyse – fondée ou non – que peuvent en faire les différents acteurs de la situation sécuritaire au Sahel, ainsi que leur traduction en des choix stratégiques impactant de façon concrète le théâtre d'opérations de la FC-G5S et influant, *in fine*, sur ses perspectives d'évolution et chances de succès.

En l'occurrence, les efforts en vue de l'opérationnalisation de la FC-G5S et la mobilisation française à cette fin ont été accueillies de façon positive par une majorité d'États. Le principe de la prise en mains par les Sahéliens de leur propre sécurité fait d'autant plus consensus que le CONOPS, son phasage et ses limites ne semblent pas avoir fait l'objet d'une pédagogie particulière. Trois postures se signalent toutefois par leur appréciation diversement critique de la prépondérance française dans la construction sécuritaire sahélienne et leur impact sur l'opérationnalisation de la FC-G5S ou son environnement stratégique.

Très brièvement, la première nous ramène à la ligne adoptée par les États-Unis au CSNU et ayant invalidé d'emblée les présuppositions stratégiques du CONOPS. Parmi les objections américaines, les considérations financières et l'imprécision du mandat ont reçu l'essentiel de l'attention internationale. Mais la position étasunienne comportait également un ressort politique, moins commenté et pourtant critique du rôle de la France dans le dispositif régional. Annonçant l'assistance financière de son pays aux États du G5 Sahel (60m. de \$US), l'ambassadrice Haley déclarait en effet : « nous pensons que le G5 doit être d'abord et avant tout la propriété des pays de la région eux-mêmes [...] ; nous comptons sur les pays du G5 pour prendre pleinement les commandes de la force d'ici trois à six ans avec l'aide continue des États-Unis »⁶⁷.

Il est difficile de dire si ces propos annoncent un véritable objectif stratégique. Pour l'heure, la décision de Washington d'inscrire son appui dans le cadre de ses relations bilatérales avec les États du G5 Sahel – dont 80% devraient aller au seul Burkina Faso⁶⁸ – se situe dans le prolongement des déclarations de l'ambassadrice et peut être lue comme un contournement du mécanisme sécuritaire franco-sahélien.

⁶⁶ Pascal AYRAULT, « Le 'chef de guerre' Macron dans la poudrière du Mali », LOpinion.fr, 19 mai 2017.

⁶⁷ « Les États-Unis promettent 60 millions de dollars au « G5 Sahel » », Challenge.fr, 30 octobre 2017.

⁶⁸ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Force du G5 Sahel... », *op. cit.* p. 6.

a. L'appui évolutif de l'architecture africaine de paix et de sécurité

Sur le continent africain, l'opérationnalisation de la FC-G5S ne bénéficiera jusqu'au mois de mars 2018 que du soutien politique de l'UA et de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, l'émergence du pilier du sécuritaire du G5 Sahel s'est fait à contre courant du maillage institutionnel continental, contrariant en particulier le Processus de Nouakchott. Lancée le 17 mars 2013, cette initiative de l'UA réunit 11 États (dont les membres du G5 Sahel)⁶⁹ dans l'objectif de reprendre la main sur la situation au Sahel, subséquemment aux ratés de la gestion de la crise malienne qui laisseront l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) inopérante face à l'offensive terroriste de janvier 2013 et donneront lieu au déclenchement de l'opération Serval.

Sur le papier, les objectifs africains sont similaires, si ce n'est identiques à ceux du PMCT, puis de la FC-G5S. Le Processus de Nouakchott vise d'une part le renforcement de « la sécurité aux frontières, à travers des modalités renforcées de coopération opérationnelle, telles que des patrouilles conjointes et des unités mixtes »⁷⁰. De l'autre, la mise en place d'une force d'intervention africaine en appui à la MINUSMA pour la stabilisation du Nord Mali et dont le niveau d'élaboration tranche avec le peu de détails du CONOPS sur le second volet de la FC-G5S⁷¹. L'UA ambitionne notamment de reprendre à son compte la mission dévolue aux forces françaises par le CSNU depuis juillet 2013 d'« intervenir à l'appui d'éléments de la MINUSMA, en cas de menace grave et imminente, à la demande du Secrétaire général des Nations unies ».

Le processus de Nouakchott sera cependant tué dans l'œuf par la réunion exclusive des cinq États du cœur sahélien dans le PMCT en gestation qui se démarque par sa forte opérationnalité, dans un contexte où une certaine inadéquation des mécanismes de l'AAPS conduit les États confrontés à des problèmes sécuritaires à rechercher des solutions *ad hoc*, flexibles et d'exécution rapide. Bien qu'une certaine analyse insiste sur la relation de filiation entre l'AAPS et la FC-G5S, le dispositif sahélien constitue un revers majeur pour l'UA en comparaison à la FMM contre Boko Haram. Principalement eu égard à la gestion de l'aide financière et à l'apport prépondérant de forces armées extracontinentales au PMCT, sans commune mesure avec l'appui international dont bénéficie la FMM.

Faute de leviers permettant de forcer le retour de la coopération sécuritaire sahélienne dans le cadre du Processus de Nouakchott, l'appui des organisations africaines à la FC-G5S s'est ainsi limité, dans un premier temps, à un soutien politique, la position de principe étant, au-delà, que « les mécanismes appropriés existent déjà »⁷². L'UA et la CEDEAO semblent ainsi avoir pris part à toutes les réunions et phases de discussion en vue de la mise en place de la FC-G5S. Entérinant le CONOPS, le Conseil de Paix et de

⁶⁹ Le Processus inclue également l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Libye, le Nigéria et le Sénégal.

⁷⁰ UNION AFRICAINE, « Rapport de la commission de l'Union Africaine sur le suivi des dispositions pertinentes de la Déclaration du sommet du 18 décembre 2014 des pays membres du Processus de Nouakchott », 2-4 septembre 2015, Bamako, Mali, p. 1. Des bataillons de 700 à 850 personnels étaient notamment envisagés pour « renseigner sur les activités terroristes et le crime organisé ; surveiller les points particuliers de passage des populations et autres convois ; appuyer les autres services de sécurité et de surveillance déployés au niveau des frontières ; et de neutraliser des groupes terroristes et d'autres entités criminelles transfrontalières » (p. 12).

⁷¹ *Ibid.*, pp. 15-18. Trois modalités de mise en place étaient envisagées : (i) une force d'intervention sur le modèle de la MONUSCO ; (ii) une force d'intervention distincte de la MINUSMA et dotée d'un soutien logistique financé par les Nations Unies, selon les modalités de l'AMISOM ; (iii) et une force totalement distincte de la MINUSMA sur le modèle de la FMM.

⁷² Chercheur, entretien de l'auteur, Dakar, octobre 2017. Un État membre de la CEDEAO semble s'être opposé à un prêt de matériel à la FC-G5S. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Force du G5 Sahel... », *op. cit.* p. 11.

Sécurité (CPS) s'est, en particulier, efforcé de ramener la Force dans la verticale institutionnelle en demandant d'une part que le document fasse « référence aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS et à l'[AAPS], ainsi qu'à la stratégie de l'UA pour la région du Sahel, qui déterminent le cadre dans lequel s'inscrit la Force conjointe du G5 » et, d'autre part, « l'élaboration du plan de mise en œuvre détaillé du CONOPS stratégique, avec un cadre général de coopération avec les pays non membres du G5, en particulier ceux du processus de Nouakchott, afin de donner un prolongement et d'apporter un soutien à l'action de la Force conjointe dans les couloirs extérieurs à la juridiction du GS Sahel »⁷³.

La réunion de novembre 2017 sur la coopération entre l'UA et les dispositifs *ad hoc* régionaux (FMM et FC-G5S) marque une inflexion dans la posture du CPS, avec sa reconnaissance explicite de la nécessité « pour l'UA et les États membres, y compris les CER [Communautés Économiques Régionales], d'explorer les voies et moyens d'adapter les instruments de l'UA prévus dans le cadre de l'APSA »⁷⁴. Dans sa volonté de mieux épouser le dispositif sahélien, l'UA fait un pas supplémentaire avec l'organisation de la réunion consultative sur la zone Sahel à Nouakchott en mars 2018 et la signature d'un protocole d'accord pour l'opérationnalisation de la FC-G5S. Le document prévoit notamment « la mise en place d'une structure de coordination qui apportera un appui technique immédiat au secrétariat du G5 sahel, notamment à la mise en place de conditions de gouvernance du fonds fiduciaire, pour la mobilisation de ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs de sécurité et de développement du G5 Sahel »⁷⁵. Si le communiqué sur le Protocole d'Accord ne fait aucune mention du Processus de Nouakchott, les conclusions de la réunion du CPS du même jour réitérent « la nécessité d'une appropriation africaine des efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent »⁷⁶ et semblent bien appréhender la signature du protocole d'accord sous cet angle.

Au plan militaire, le déploiement de « quelques éléments militaires au siège de la force Sévaré »⁷⁷ a été annoncé, ainsi que le renforcement de décisions antérieures prises dans le cadre du Processus de Nouakchott, en particulier l'option de transformer la FC-G5S en brigade d'intervention de la MINUSMA sur le modèle de la MONUSCO pour garantir un financement stable et prévisible à la Force. Sans mention, toutefois, de la duplication de rôle et du conflit de mission *a priori* avec la force Barkhane.

b. L'hypothèque algérienne

Dans l'étranger proche de la FC-G5S, la posture algérienne constitue l'une des principales hypothèques sur les perspectives d'évolution de la Force. L'Algérie n'a pas caché, dès le départ, son hostilité au G5 Sahel. L'émergence de l'organisation peut effectivement apparaître comme un « tacle aux ambitions hégémoniques d'Alger »⁷⁸ dans la région pour au moins trois raisons. La présence de forces étrangères dans leur profondeur stratégique, en particulier l'installation de bases militaires françaises à quelques kilomètres de la frontière avec le Mali constitue le principal motif d'appréhension des autorités algériennes. Deuxièmement, réunissant les trois partenaires d'Alger au sein du Comité d'État Major Conjoint (CEMOC) – Mali,

⁷³ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, Communiqué, op. cit., p. 3.

⁷⁴ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, Communiqué PSC/PR/COMM. (DCCXXXIII), 733^e réunion, 13 novembre 2017, par. 7.

⁷⁵ UNION AFRICAINE, Communiqué de Presse, « Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine et le Secrétaire permanent du G5 Sahel procèdent à la signature du Protocole d'Accord pour l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel », 23 avril 2018.

⁷⁶ UNION AFRICAINE, CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, Communiqué PSC/PR/COMM(DCCLIX), 759^e réunion, 23 mars 2018, par. 7.

⁷⁷ « Mali/sécurité : 'Avoir une brigade composée des pays du G5 Sahel' », [Rfi.fr](#), 6 avril 2018.

⁷⁸ Conseiller militaire, Entretien de l'auteur, Dakar, Décembre 2016.

Mauritanie, Niger – la coopération sécuritaire franco-sahélienne a achevé de neutraliser cette structure. Créé en 2010, notamment dans le but de « mener des opérations de localisation et de destruction des groupes terroristes », le CEMOC était déjà sévèrement mis en cause en raison de sa non intervention au Nord Mali en 2012 et dont une certaine analyse attribue la responsabilité à l'Algérie⁷⁹. Enfin, tel que noté plus haut, le projet embryonnaire de PMCT a en quelque sorte phagocyté le Processus de Nouakchott, garant, pour Alger, d'une solution africaine à un problème africain.

Or il est largement reconnu qu'à travers la situation au Mali, l'Algérie exerce une influence majeure sur l'environnement stratégique de la FC-G5S. Marraine des Accords de Bamako, Alger dispose d'une part de « leviers cruciaux et exclusifs sur l'ensemble des parties de la crise malienne »⁸⁰. La question de la pertinence d'une approche horizontale à la lutte contre le terrorisme, le long de la bande sahélo saharienne (BSS), par opposition à une approche verticale incluant l'Algérie (et la Libye) a en outre été posée. D'abord parce que l'expérience algérienne en matière de lutte contre le terrorisme est en effet incontestée. Surtout, le pays partage 2786 kilomètres de frontières avec l'espace G5, dont le segment malien (1367km) est précisément en cause, Alger étant régulièrement accusée de se livrer à un « jeu douteux, laissant les groupes terroristes bouger relativement librement à sa frontière avec le Mali »⁸¹. En particulier Iyad Ag Ghaly, leader targui d'Ansar Dine et du groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM).

L'arrivée au pouvoir en France d'Emmanuel Macron s'est accompagnée de plaidoyers soutenus pour une participation de l'Algérie à l'opérationnalisation de la FC-G5S, mais aussi de pressions accrues sur Alger pour une plus grande implication dans la lutte contre le terrorisme⁸². Celles-ci atteindront le seuil quasi-militaire avec le raid français du 14 février 2018 contre des membres du GSM à moins d'un kilomètre de la frontière algérienne. En cohérence avec la ligne adoptée face à Ansar dine depuis 2012⁸³, la neutralisation du chef du GSIM constitue une priorité pour l'exécutif français, tant en considération du processus de paix inter-malien que pour la sécurité des éléments de Barkhane.

L'Algérie décline cependant toute implication militaire dans le dispositif, invoquant des contraintes constitutionnelles. En dépit d'une coopération bilatérale relativement soutenue avec les États du G5 Sahel⁸⁴, la principale puissance régionale conditionne son soutien direct à la FC-G5S au ré-ancrage du dispositif dans le Processus de Nouakchott. Une exigence qui, en pratique, revient à l'exclusion de la France des initiatives de régionales de stabilisation ou, à tout le moins, à sa marginalisation. De même, Alger s'oppose au niveau politique à une « autre structure qui évacue le traitement politique en profondeur de la question [malienne] selon une approche afro-africaine et qui sera 'un moyen' pour rendre durable la présence de troupes étrangères à ses frontières »⁸⁵.

⁷⁹ Intervention de Patrice Gourdin dans « Mali : vers une intervention militaire ? Géopolitique, le Débat », [Rfi.fr](#), 4 novembre 2012.

⁸⁰ Said MANDI, « G5 du Sahel : Quel rôle pour l'Algérie ? », [Algeriefocus.com](#), 3 juillet 2017.

⁸¹ E. GOFFI, *op. cit.*, p. 21.

⁸² Abba CHÉRIF, « Pressions pour qu'elle intervienne au Sahel : le niet de l'armée algérienne », *Le Soir d'Algérie*, [Algeria-Watch.org](#), 3 avril 2018.

⁸³ Considérant le mouvement comme groupe terroriste, Paris s'opposait déjà à la participation d'Ansar Dine aux discussions inter-maliennes de décembre 2012 sous l'égide de l'Algérie, ultime chance de trouver une solution pacifique au conflit. L'inscription du mouvement sur la liste des organisations terroristes du CSNU n'aura lieu que le 20 mars 2013, en conséquence de sa participation à l'offensive de janvier 2013 sur le sud du Mali.

⁸⁴ « Sur sept ou huit ans, l'Algérie a dépensé plus de 100 millions de dollars d'aides à cinq pays (Tchad, Mali, Niger, Mauritanie et Libye) de la sous-région du Sahel pour former une dizaine de compagnies de forces spéciales et leur donner d'énormes équipements ». « Vu d'Algérie. Le G5 Sahel aura du mal à se passer de la participation d'Alger », [Courrierinternational.com](#), 14 décembre 2017.

⁸⁵ *Id.*

Si bien que les antagonismes stratégiques franco algériens s'inscrivent comme un obstacle structurel fondamental dans l'environnement stratégique de la FC-G5S et nourrissent, dans la mesure de leurs répercussions sur la situation au Mali, l'instabilité au Sahel.

3. Partir pour mieux rester : la France dans l'impasse au Sahel

La troisième réalité stratégique fondamentale à considérer est inhérente à la logique même de partenariat qui suppose l'évolution de ses modalités dans le temps, au gré des transformations de l'environnement stratégique et des pressions qu'elles vont exercer sur ses composantes. Elle se traduit en l'occurrence par l'opérationnalisation accélérée de la FC-G5S (b) à la faveur des difficultés rencontrées par la France au Sahel (a).

a. Les limites stratégiques de la « guerre contre le terrorisme »

À la lumière de l'évolution de la situation sécuritaire au Sahel, le constat est largement partagé que la force Barkhane a atteint ses limites stratégiques. Les dividendes de l'opération Serval se sont depuis longtemps évaporés dans l'embourbement du processus de paix malien et la détérioration consubstantielle de la situation sécuritaire régionale. Le champ des violences s'est étendu vers le sud du Mali à la faveur d'une dislocation du centre du pays sous le poids d'un écosystème complexe de conflits locaux et tensions communautaires ; de la contagion des régions burkinabé et nigérienne du Liptako Gourma ; et d'attaques terroristes au cœur de capitales sahéliennes. L'intervention française de janvier 2013 a certes privé les groupes terroristes de leur assise territoriale mais sa régionalisation s'avère impuissante à contenir une menace d'autant plus virulente qu'elle s'est ruralisée, démultipliée puis consolidée sous la bannière du GSIM⁸⁶. Le double attentat du 2 mars 2018 à Ouagadougou semble d'ailleurs marquer un cap quant à la capacité des groupes terroristes à répondre avec non moins d'éclat aux opérations coup de poing de l'armée française, en l'occurrence en réaction au raid du 14 février 2018 à la frontière mal-algérienne. Une évolution que paraît confirmer « l'attaque complexe » du 14 avril 2018 contre les camps de la MINUSMA et de la force Barkhane à Tombouctou, là encore en réponse à l'élimination de deux dirigeants d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI).

Quelle que soit leur appréciation de Barkhane, il existe un consensus clair parmi les observateurs qu'à défaut de stratégie politique adossée aux réalités sahéliennes, l'opération française est condamnée à des succès ponctuels ou tactiques (neutralisation de combattants, saisies d'armement) mais, surtout, à l'absence de réalisation stratégique fondamentale que seraient par exemple, la résolution du conflit malien, la résorption significative de la violence terroriste ou encore la stabilisation de la région. Pour les uns, c'est le tropisme antiterroriste français qui est en cause, en ce qu'il fait l'impasse sur les causes structurelles de l'insécurité et de la conflictualité. Dans cette perspective, le dispositif Barkhane devrait plutôt « être subordonné à un projet politique réaliste défini par les sociétés sahéliennes »⁸⁷. Pour les autres, l'éradication du terrorisme par les armes relevant de l'utopie, le champ des possibles s'en trouve réduit et les forces françaises n'ont d'autre option que de « perturber les mouvements terroristes, limiter leur liberté d'action, empêcher leur coagulation et couper leurs liaisons avec leurs bases

⁸⁶ Les données disponibles indiquent un net accroissement de la fréquence et de la mortalité des attaques terroristes depuis sa création en mars 2017. Voir l'infographie du ARMED CONFLICT LOCATION AND EVENT DATA PROJECT (ACLED), « 10 Hidden Conflicts in Africa : #9 The Sahel and the Merger of Islamist Factions », [ACLEDDATA.COM](https://acleddata.com), 22 février 2018.

⁸⁷ « La France doit rompre avec la rhétorique martiale qui prévaut au Sahel », [Lemonde.fr](https://www.lemonde.fr), 21 février 2018.

de Libye. Ce que fait excellemment Barkhane »⁸⁸. De ce point de vue, le problème est celui de la « wahabisation des populations sahéliennes » et illustre la contradiction inhérente à la Grande Politique de la France consistant, d'une part, à entretenir des liens commerciaux privilégiés avec les monarchies du golfe exportatrices de cette idéologie au Sahel et, de l'autre, à engager l'armée nationale dans la région pour en combattre les effets.

b. La ré-articulation du dispositif Barkhane

Avec l'échéance présidentielle de 2018 au Mali à l'horizon, la question du bilan d'une demi-décennie de présence massive dans la région se pose donc avec acuité aux décideurs français. Si les angles morts de la stratégie française se conjuguent à nombre d'autres facteurs pour expliquer l'état de la situation sécuritaire régionale, sa dégradation sous la garde de Barkhane pose un véritable problème d'optique à Paris. Cela, alors que l'image « d'armée d'occupation »⁸⁹ des forces françaises est de plus en plus prégnante dans la région, notamment renforcée par les pressions françaises sur Bamako contre l'application de la recommandation conférence d'entente nationale (CEN) (mars 2017) d'ouvrir le dialogue avec les GAI maliens. Une évolution ayant mis à nu la dissonance croissante entre la stratégie de la France au Sahel et les intérêts du Mali et, indirectement, de la région. À ce stress politico-sécuritaire s'ajoute enfin la pression du coût financier du dispositif Barkhane (600m. d'euros par an ou la moitié du budget des opérations extérieures) en même temps que l'exécutif doit apporter une réponse aux difficultés considérables résultant de l'élongation du dispositif sur 5,2 millions de kilomètres carrés⁹⁰.

Le déplacement d'Emmanuel Macron à Gao au lendemain de son élection en mai 2017 semble ainsi marquer le point de départ d'un nouveau cycle stratégique dans la politique sahélienne de la France⁹¹, lequel s'inscrit d'abord et avant tout dans la continuité. Pour le président français, « l'opération Barkhane ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de terroristes islamistes dans la région et où la souveraineté pleine et entière des États du Sahel sera restaurée. Pas avant »⁹². Un ancrage encore plus résolu dans l'antiterrorisme et l'indétermination temporelle qui le caractérise, au service d'objectifs (souveraineté pleine et entière des États) dont la réalisation ne saurait être le résultat du seul contreterrorisme. Raison pour laquelle l'opérationnalisation de la FC-G5S apparaît davantage comme l'élément clé d'une correction d'ensemble visant à réduire

⁸⁸ « Barkhane contournée ? L'africaniste Bernard Lugan nous répond », Secret Défense, LOpinion.fr, 21 janvier 2016. Quoiqu'antérieure à la dégradation actuelle de la situation sécuritaire, cette réflexion présente l'intérêt, rare dans les commentaires, de sortir l'opération française du strict prisme malien et d'en fournir une appréciation dans sa dimension régionale : « Barkhane a parfaitement rempli la double et difficile mission [...] de rendre la plus hermétique possible la frontière entre la Libye et le Niger, afin d'éviter le réensemencement du jihadisme sahélien à partir de la Libye et [...] de protéger la région du lac Tchad, pivot régional, afin d'éviter l'embrasement du Cameroun et de toute la sous-région à partir du foyer allumé par Boko Haram ».

⁸⁹ Yves TROTIGNON, « Le Sahel, laboratoire d'un échec contre le djihadisme », Lemonde.fr, 22 avril 2017.

⁹⁰ Il s'agit principalement de problèmes résultant des conditions extrêmes d'emploi des moyens, mais aussi de sous-dimensionnement des effectifs, de ravitaillement, de soutien au personnel, de moyens logistiques, de vétusté de certains équipements, de communication, de recueil de renseignements. E. GOFFI., *op. cit.*, pp. 33-36.

⁹¹ Le parallèle peut être dressé avec d'autres interventions militaires dans la durée – les présences américaines en Irak ou en Afghanistan – et sujettes à des ajustements stratégiques périodiques, opérés en réponse à la dégradation de l'environnement stratégique et très souvent à la faveur d'une élection présidentielle.

⁹² REPUBLIQUE FRANÇAISE, PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, « Point Presse sur la base Barkhane à Gao », [Élysée.fr](http://Elysee.fr), 19 mai 2017.

l'exposition politique excessive de Barkhane et devant permettre la ré-articulation du dispositif sur le Mali, que comme une « carte de sortie » pour la France.

Le premier des deux objectifs se traduit principalement⁹³ par le transfert d'une partie du fardeau politique de la sécurité régionale aux États sahéliens, à travers l'opérationnalisation accélérée de la FC-G5S. Il faut d'ailleurs souligner que la force n'a pas toujours suscité l'engouement de Paris. Une contribution renseigne qu'en novembre 2015, « c'est à la surprise générale que les Chefs d'Etat ont décidé, pendant leur réunion à huis-clos, de créer une force conjointe qui ne figurait pourtant ni à l'ordre du jour, ni dans les travaux préparatoires des Chefs d'État-major des Armées ou des ministres »⁹⁴. Ce « secret » peut faire sourciller au vu de l'étroitesse de la coopération sécuritaire franco-sahélienne. Mais au-delà, l'hypothèse de réticences françaises initiales ne peut être écartée, d'autant que « l'approche 'bottom-up' et pragmatique de la France qui consiste à avancer par petits pas s'est retrouvée mise en difficulté par l'approche 'top – down' adoptée par les Chefs d'Etat du G5 Sahel qui pousse vers un lourd processus d'institutionnalisation »⁹⁵. La pause qui a marqué la mise en œuvre de la FC-G5S durant la présidence tchadienne du G5, et l'envenimement de la situation sécuritaire dans le Liptako Gourma tout au long de l'année 2016 ont pu donner le temps et l'incitatif nécessaires à l'émergence du consensus des six États du PMCT sur la dimension transfrontalière de la FC-G5S.

S'agissant de la réorganisation de la présence militaire française au Sahel, les mesures de ré-articulation devraient être annoncées après l'élection présidentielle de juillet 2018 au Mali. Diverses informations font néanmoins état d'une réduction des effectifs et d'un recentrage de Barkhane sur le Mali et la boucle du Niger. La mission de renforcement des capacités de Barkhane au bénéfice des armées sahéliennes devrait logiquement se renforcer pour compenser le désinvestissement de l'armée française, notamment dans le cadre du commandement dédié pour l'assistance opérationnelle de l'armée de terre (COM AMOT) dont la création est annoncée pour 2018⁹⁶. Enfin, un objectif de réduction du relatif isolement français au Sahel sous-tend également l'allègement du dispositif⁹⁷. Non seulement par le soutien financier de l'UE et de certains États membres

⁹³ L'objectif de réduction de l'exposition politique de Barkhane semble lui-même reposer sur un triptyque : (i) l'opérationnalisation accélérée de la FC-G5S évoquée ci-haut; (ii) l'« exigence renforcée » à l'endroit de l'Algérie et du Mali pour la mise en œuvre complète et accélérée des Accords de Bamako – que certains analystes jugent par ailleurs obsolètes compte tenu de l'évolution de la situation depuis leur signature; (iii) le lancement de l'Alliance pour le Sahel avec le soutien de l'Allemagne et des partenaires multilatéraux, dans le but de contrebalancer le militarisme et « gagner la paix » auprès des populations locales par des projets de développement à « impact rapide » dans les régions désaffectées du Sahel.

⁹⁴ Nicolas DESGRAIS, « La Force conjointe du G5 Sahel, une initiative africaine d'appropriation de la gestion des conflits au Sahel », Geostrategia.fr, 14 décembre 2017. Selon cette contribution, la création de la FMS-LG aurait aussi été annoncée « à la surprise générale ».

⁹⁵ *Id.*

⁹⁶ L'assistance militaire opérationnelle (AMO) « consiste à former, organiser, conseiller, entraîner, équiper voire accompagner militairement un pays tiers dans un cadre bilatéral, interministériel ou éventuellement multinational et dans un environnement hostile ou semi-hostile. Elle doit être comprise comme une véritable coopération entre les forces armées françaises et les forces armées du pays en question dans une logique de transmission. L'objectif étant, in fine, de réduire les risques et prévenir les menaces susceptibles de remettre en cause la stabilité de l'état bénéficiaire ». REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTERE DES ARMEES, « L'assistance militaire opérationnelle », Defense.gouv.fr, 20 juillet 2017.

⁹⁷ Les autorités françaises ont longtemps déploré le fait d'être seules au Sahel malgré les expressions de soutien de ses partenaires occidentaux dans la foulée de l'opération Serval. À la satisfaction de Paris, les dernières années ont vu une implication militaire croissante de l'Europe au Sahel, et notamment de l'Allemagne. Et bien qu'ils ne se substituent pas à Barkhane en première ligne, les divers soutiens internationaux à l'opérationnalisation de la FC-G5S renforcent de façon significative la dynamique de diffusion du fardeau politique de la guerre au Sahel.

à la FC-G5S (176m. d'euros au total), mais aussi à travers l'engagement opérationnel de certains partenaires européens. Ainsi en est-il de la mise à la disposition de Barkhane de trois hélicoptères Chinook CH-47 et d'un avion C-17 par le Royaume-Uni dans le cadre du renforcement de la coopération militaire bilatérale⁹⁸, ou encore du déploiement attendu de 50 soldats estoniens au sein du dispositif français. De même, l'Italie était sur le point d'affecter un contingent au poste avancé de Madama avant l'opposition de Niamey, les autorités nigériennes n'ayant, semble-t-il, pas été associées aux discussions entre Paris et Rome en ce sens⁹⁹.

La reconsidération du mode de présence français aura vraisemblablement fait l'objet d'un recalibrage tenant compte de l'opérationnalisation laborieuse de la FC-G5S. L'intensification par Barkhane des opérations de contreterrorisme en coopération avec certains groupes armés protégés semble s'inscrire dans ce cadre¹⁰⁰. L'insistance française au CSNU en faveur du financement de la force véhiculait déjà un sentiment d'urgence, indicatif des options limitées de l'opération Barkhane. Principalement dans la mesure où il y a peu d'illusions à nourrir sur la tournure des événements au Sahel en cas de retrait de la France : dans le mode de résolution de conflit privilégié jusque-là par Paris et Bamako, la force Barkhane reste le principal facteur de dissuasion dans une situation particulièrement volatile. Mais aussi, et peut-être surtout, parce que l'optimisme affiché par l'exécutif français sur la capacité de la FC-G5S à prendre la relève contraste de façon radicale avec l'analyse sans concession attribuée aux militaires français sur la question :

« qu'il s'agisse de différences culturelles en matière d'engagement professionnel, de sentiment patriotique, de relations entre sphère militaire et sphère politique, de volonté de s'exposer à des risques, de structure hiérarchique, ou de manque de moyens et d'équipements, les obstacles sont nombreux sur la route du renforcement de capacité. Pour les militaires français et bien qu'il existe des disparités notables en fonction des pays concernés, le transfert de la sécurité de leurs pays respectifs aux armées du G5 Sahel relève de la gageure quand ce n'est pas de la pure utopie. Dans le même temps, ils s'accordent majoritairement à souligner la réactivité des forces africaines »¹⁰¹.

⁹⁸ La revue stratégique de défense 2017 établit à ce sujet que « l'enjeu pour la France reste bien, en dépit du Brexit, d'ancrer le Royaume-Uni dans une coopération bilatérale de défense structurante dans tous les domaines, et ainsi de maintenir une relation de défense privilégiée avec le seul pays européen toujours doté d'ambitions globales, d'une dissuasion nucléaire et de la capacité de mener des opérations de haute intensité. Pour demeurer dynamique, cette relation spéciale doit être nourrie de réalisations concrètes, d'opérations conjointes ». REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DES ARMÉES, Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, 2017, p. 62.

⁹⁹ Certaines informations évoquent des plans pour la reprise du poste avancé par l'Italie. v. Jean-Dominique MERCHET, « Au Sahel, la France s'apprête à 'réarticuler' l'opération Barkhane », LOpinion.fr, 10 octobre 2017.

¹⁰⁰ Des opérations conjointes ciblant l'EIGS ont lieu en coordination avec le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) et le Groupe d'autodéfense Touaregs Imghad et alliés (GATIA) dans la zone située entre Ménaka (Mali) et Tillabéri (Niger), dans le fuseau centre de la FC-G5S et dans la logique de coopération transfrontalière qui caractérise les opérations projetées de la Force. Le chef du MSA décrivait récemment ces opérations comme suit : « [c]oncrètement, l'aviation française bombarde les bases de l'EIGS. Ensuite, nos combattants, accompagnés de soldats maliens, pénètrent dans la forêt pour engager les combats au sol. Je précise que c'est nous qui avons le plus d'hommes sur ce front. Au même moment, les forces nigériennes ratissent leurs frontières pour intercepter les combattants qui essaient de fuir vers le Niger ». Baba AHMED, « Mali – Ag Acharatoumane (MSA) : 'L'État islamique au Grand Sahara ne sera pas vaincu par des forces étrangères' », Jeuneafrique.com, 19 avril 2018.

¹⁰¹ E. GOFFI, *op. cit.*, p. 42.

CONCLUSION : POUR UNE APPROPRIATION PAR L'ÉLARGISSEMENT DU PARADIGME SÉCURITAIRE

Au terme de cette analyse sur l'appropriation sécuritaire par la FC-G5S, deux grands enseignements peuvent être tirés. Tout d'abord, l'examen du CONOPS de la Force a établi d'entrée de jeu le caractère restreint de la marge d'appropriation pour les États du G5 Sahel. Premièrement, la Force devrait, pour l'avenir prévisible, rester cantonnée à sa dimension transfrontalière, conduisant des opérations de contrôle et de sécurisation de zone géographiquement confinées aux trois fuseaux transfrontaliers de l'espace G5. D'importantes difficultés financières et opérationnelles obèrent quasi fatalement les capacités de la Force, avec pour conséquence le retard significatif de son plein déploiement et l'intensification, par la force Barkhane, des opérations de contreterrorisme en coopération avec certains groupes armés protégés. La perspective d'un déblocage au compte-goutte des promesses d'assistance fait d'ailleurs craindre un engagement sahélien en pointillés, oscillant entre les OMCT traditionnelles et des opérations labélisées FC-G5S, conduites au gré des saisons de la menace¹⁰².

En second lieu, le basculement envisagé de la FC-G5S dans sa dimension de force d'intervention antiterroriste appelée à se déployer hors fuseaux ne semble pas d'actualité. Cette seconde phase requiert non seulement des moyens opérationnels plus importants que la sécurisation des espaces transfrontaliers, mais elle se heurte également à trois obstacles stratégiques principaux. Premièrement, le nord et le centre du Mali ont vocation à en constituer la zone d'intervention prioritaire mais la coexistence d'éléments de terrorisme et d'un conflit armé interne présente des difficultés juridiques qui exigeront une résolution du CSNU. En l'état de la situation sécuritaire, le feu vert onusien paraît d'autant plus invraisemblable que le gouvernement du Mali est à la fois membre de la FC-G5S et partie au conflit interne ; que la distinction entre groupes armés protégés et groupes armés terroristes reste difficile à établir sur le terrain ; et, enfin, que la plupart des groupes armés en présence sont impliqués dans les trafics que la FC-G5S a pour mandat de combattre.

Ensuite, bien que la Force jouisse d'une légitimité incontestable en sa qualité d'opérateur sécuritaire local composé d'États de la région et concernés au premier titre par la situation sécuritaire, son déploiement au nord et au centre du Mali dans la configuration actuelle de la présence internationale pose la question de sa pertinence. La force française Barkhane joue déjà le rôle de force de réaction rapide en soutien de la MINUSMA et les États du G5 Sahel demeurent silencieux là où l'Union africaine, à travers le Processus de Nouakchott, envisageait explicitement une force d'intervention ayant notamment mandat d'« intervenir à l'appui d'éléments de la MINUSMA, en cas de menace grave et imminente, à la demande du Secrétaire général des Nations unies », une mission dévolue aux forces françaises par le CSNU depuis juillet 2013.

Enfin, les États du G5 Sahel ne sont pas sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne les modalités de transition d'une dimension à l'autre de la FC-G5S. Des divergences somme toute naturelles dans une organisation touchant aux domaines sensibles de sécurité et de souveraineté nationales, mais qui amplifient les problèmes d'absence de dynamique motrice en son sein et de postures stratégiques différenciées des États en conséquence d'expositions variables à la menace.

Mis en lumière par la restitution de la FC-G5S dans son cadre stratégique plus large, le second enseignement d'importance est que l'appropriation par les États du G5 Sahel est paradoxalement tributaire de la coopération militaire avec la France. Une observation qui se vérifie *prima facie* : c'est à la faveur des difficultés rencontrées par Paris au Sahel et à sa volonté de réviser son mode de présence dans la région, que la FC-G5S, annoncée en novembre 2015 et créée en février 2017, voit son opérationnalisation

¹⁰² Expert paix et sécurité en Afrique, entretien de l'auteur, Montréal, octobre 2017.

s'accélérer. Mais l'analyse approfondie permet d'aller plus loin : bien que le « partenariat élargi » avec Barkhane soit à l'origine de l'édification d'une infrastructure sécuritaire régionale inexistante il y a encore cinq ans (avec toutes les avancées que cela implique en matière de coopération, de coordination et de confiance réciproque), la coopération avec Paris constitue à plusieurs titres un obstacle structurel à une appropriation sécuritaire poussée. D'abord, en considérant l'appropriation non plus à travers le prisme des moyens militaires mais par celui de leur finalité, à savoir la stabilisation régionale par la pacification prioritaire du Mali, la marge d'appropriation des États du G5 Sahel devient aussi fonction du concours indispensable de l'Algérie. Une coopération que semblent cependant interdire, pour l'instant, les importants antagonismes stratégiques franco-algériens.

De surcroît, l'appropriation sécuritaire ne semble pouvoir se faire que dans les interstices (étroits, par définition) de la coopération militaire avec la France. L'analyse montre en effet que si l'assistance de la France aux armées du G5 Sahel est largement perçue comme l'appui exogène d'une entité à l'autre, les forces françaises exécutent leur mission de renforcement des capacités et de soutien, non de l'extérieur mais de l'intérieur d'un édifice de sécurité *ad hoc* dont elles constituent, par leur centralité et leur prépondérance dans le PMCT, les murs porteurs. Outre les limites rappelées par l'opération *Hawbi*, l'autonomie opérationnelle de la FC-G5S apparaît dès lors inenvisageable dans l'avenir prévisible : d'abord, aucun des États du G5 Sahel (voire bien au-delà) ne possède les capacités militaires, l'influence et la volonté politiques nécessaires pour se substituer à Paris. Par ailleurs, bien qu'une part significative du chemin ait été parcourue, « l'effet d'appropriation et de transition recherché post-Barkhane »¹⁰³ reste confronté à d'importants obstacles politiques et militaires sur le terrain.

En dernière analyse, la France est dans une large mesure une puissance africaine. Elle entend le rester en raison des impératifs stratégiques globaux qui sont les siens et qui ont érigé sa présence en Afrique en constante et priorité de politique étrangère depuis les indépendances. Aujourd'hui, « la France a de fait des responsabilités parce qu'elle a des moyens sur place. C'est l'existence de ces moyens qui crée la responsabilité et les demandes d'empire »¹⁰⁴. De cette réalité fondamentale à la base de l'interdépendance stratégique entre la France et l'Afrique francophone découle le constat que les moyens français et leur fonction de béquille sécuritaire pour les États de la région sont au nombre des facteurs qui grèvent plus largement l'appropriation sécuritaire, en combinaison avec les défaillances « par construction politique »¹⁰⁵ des appareils de défense et de sécurité nationaux (surveillance de l'opposition politique, gardes prétoriennes, mauvaise gouvernance, clientélisme, ethnicisation, etc.).

Les limites de l'appropriation sécuritaire n'invalident pas pour autant le dispositif militaire. Sa pertinence à titre de réponse à la mobilité de groupes terroristes et criminels de part et d'autre de frontières notoirement poreuses était déjà saluée dans le cadre du PMCT. En outre, la seule projection d'unités nationales à titre permanent dans des régions transfrontalières caractérisées par une absence parfois totale de la puissance publique constitue en soi une victoire, et une avancée significative vers la restauration de l'autorité de l'État.

Les perspectives limitées au plan militaire enjoignent néanmoins les États du G5 Sahel à poursuivre et approfondir l'élargissement du paradigme d'appropriation sécuritaire. Le CONOPS reflète en effet la conscience de l'impératif d'une re-légitimation des

¹⁰³ REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DES ARMÉES, « Tchad-Niger-Mali, Déplacement du ministre de la défense (nouvel an avec les forces) du 31 décembre 2014 au 3 janvier 2015 », p. 23.

¹⁰⁴ Justin Vaïsse, cité dans REPUBLIQUE FRANÇAISE, SENAT, « L'Afrique est notre avenir », *op. cit.*, p. 336.

¹⁰⁵ Laurent BIGOT, « Menaces dans le Sahel : ouvrons les yeux ! », Lemonde.fr, 18 janvier 2016.

gouvernements centraux, à la fois par le « discrédit des groupes terroristes et criminels » et la réinstauration de relations de confiance avec des populations locales (sécurisation des populations civiles, facilitation des actions humanitaires, et de développement). Ce dernier aspect absorbe d'ailleurs une part considérable de l'assistance des partenaires techniques et financiers du G5 Sahel, soucieux de mitiger le coût humain des opérations de la Force.

La re-politisation intégrale des problèmes sahéliens et de l'approche de la question sécuritaire apparaissent cependant comme le véritable enjeu pour les États du Sahel. En matière de contreterrorisme tout d'abord, une triple contrainte commande l'adaptation aux spécificités régionales de la tendance militariste qui domine la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Là où les opérations de contreterrorisme occidentales telles que Barkhane s'effectuent typiquement sur une base extracontinentale, contre des combattants majoritairement étrangers, et à renfort d'importants moyens opérationnels, les gouvernements sahéliens font en effet la guerre sur leur propre territoire, contre un « ennemi citoyen » avec des moyens limités insuffisants.

Le renforcement du traitement politique du terrorisme apparaît dès lors comme un impératif. Un espace considérable existe par exemple en matière de lutte contre l'extrémisme violent : le Mali est, depuis peu, le seul des États du G5 à disposer d'un plan national formel de lutte en la matière. De même, sans constituer une politique officielle de reflux de l'influence religieuse des monarchies du golfe, la position du Tchad à cet égard se démarque, le gouvernement ayant révoqué par le passé les chartes d'organisations et associations d'obédience salafiste¹⁰⁶. Dans le cas spécifique du Mali, la dégradation continue de la situation sécuritaire impose l'exploration de modes alternatifs de résolution de conflit. L'exercice par le gouvernement de ses prérogatives souveraines à l'abri des ingérences extérieures est primordial. Tout particulièrement en ce qui concerne l'option du dialogue avec les GAI maliens.

En matière de gouvernance, la re-politisation des enjeux implique notamment d'aller au-delà du nexus sécurité-développement qui sous-tend par exemple la Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS Sahel Niger), le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) du Burkina Faso, ou, en son temps, le Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au Nord-Mali (PSPSDN). Le sous-développement des régions sahéliennes périphériques apparaît lui-même comme le symptôme d'une faillite de l'État, là aussi à des degrés variables et avec des nuances parfois importantes selon le pays considéré.

Manifeste dans le cas du Mali, le délitement de l'État constitue l'ancrage le plus puissant du terrorisme et de l'extrémisme violent et se trouve à la base de la (re)fragmentation sociale, à mesure que les populations se replient sur les solidarités séculaires et transcendantes à l'État : le clan, la communauté, et lorsque les dynamiques politiques le permettent, l'ethnie. Il a pour corolaire un rejet de l'autorité légale (et traditionnelle dans certains cas) fondé sur une critique résonnante de la corruption et de la légitimité des élites politiques, économiques et sociales. Ce n'est d'ailleurs rien de moins que le pouvoir d'État que se proposent d'exercer les GAI et certains groupes armés protégés, à travers diverses fonctions (protection de populations contre des factions ennemies ou face à l'armée gouvernementale ; règlement de différends avec exercice d'un pouvoir de contrainte ; création d'opportunités économiques, notamment dérivées de la captation, voire du contrôle des flux illicites, etc.).

La faillite de l'État au Sahel ne concerne cependant pas uniquement ses zones rurales ou excentrées. Les centres urbains et politiques sont eux aussi aux prises avec la pauvreté extrême, l'explosion des prix des produits de première nécessité, le chômage endémique, ou encore la défaillance et/ou l'inaccessibilité des infrastructures de santé et d'éducation. À la veille de l'échéance présidentielle 2018, le Mali fait figure de cas

¹⁰⁶ UNITED STATES OF AMERICA, STATE DEPARTMENT, *op. cit.*, p. 26.

d'école en matière de généralisation de la contestation de l'État, mais les forces centrifuges qui travaillent le pays ont leurs abcès de fixation dans les États voisins, qu'il s'agisse de la révolution bloquée au Burkina, de la question identitaire en Mauritanie, de la gouvernance politique du Niger ou du rejet de la personnalisation du pouvoir au Tchad.

C'est dans cette très forte tension sur les appareils politiques sahéliens que se situe la principale menace pour la sécurité, la paix et la stabilité régionales et internationales. Elle exige une réponse politique de fond que seules les collectivités sahéliennes ont la responsabilité et la légitimité d'apporter. Menée à son terme, la logique d'appropriation sécuritaire ne pourra faire l'économie d'une refonte des modalités de gouvernance des États et de la réinvention de mécanismes politiques au sein de projets de citoyenneté inclusifs et en cohérence avec les spécificités politiques, historiques et culturelles des sociétés sahéliennes.

Copyright Mai 2018-Sow/Diploweb.com